

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**DÉCISION
MODIFICATIVE
N° 2
DU BUDGET
PRINCIPAL**

Date de
convocation :
18 septembre 2012

Date
d'affichage :
20 septembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :

30 OCT. 2012
Date de
transmission :

30 OCT. 2012
Rendue
exécutoire le :

30 OCT. 2012

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le **mercredi 24 octobre à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

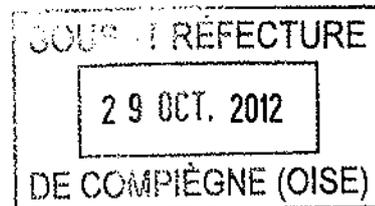
M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel Le CARRERES,
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Christian TELLIER, M. Jean-François CAUX,
Mme Dominique RENARD, M. Richard VELEX, M. Oumar BA,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Eric WINNEBROOT,
Mme Geneviève POUYET-TRUCHOT, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
Mme Solange DUMAY, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT, Mme Claire AOUN,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Frédéric PYSSON, Mme Anne SERRET.

Etaient absents :

M. Philippe TRINCHEZ, Mme Odile TAGUCHI
Melle Doumiya BELABED, M. Romain DONNEUX,
Mme Théodora GOMA-BALLOU, M. Jean-Marc ISKIN



01 - DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

*Au nom de la 1^{ère} commission, M. Eric de VALROGER,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

La Commission des Finances propose au Conseil Municipal d'adopter la Décision Modificative n°2 figurant sur les tableaux joints ci-après.

*Vu le rapport de présentation et les tableaux annexés
Vu l'avis favorable de la commission des finances avec l'abstention de M. Olivier KOVAL,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

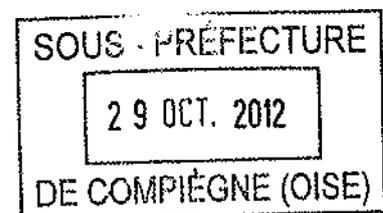
Décide d'adopter la décision modificative n° 2.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



DECISION MODIFICATIVE N°2
BUDGET PRINCIPAL
SECTION DE FONCTIONNEMENT

N°ENV.	Chapitre	Fonction	Nature	Libellé Nature	DEPENSES		RECETTES	
					Budget 2012	Proposition DM2	Budget 2012	Proposition DM2
18868	73	01	7388	Taxe sur les paris hippiques (retrait)				
22304	73	01	73111	Produits des taxes foncières et d'habitation (rôles supplémentaires)			350 000,00	-94 500,00
18898	73	01	7368	Taxe locale sur la publicité extérieure			0,00	50 800,00
10486	011	816	60613	Chauffage complexe piscine /patinoire			90 000,00	21 000,00
11499	65	64	6574	Subv.2012 crèche Croix Rouge (fin des travaux d'extension reportée au 01/01/2013)	734 160,00	-15 500,00		
19901	011	020	614	Charges de copropriété Puy du Roy (grosses réparations budgétées en invest.)	550 000,00	-54 000,00		
12916	011	40	6068	Achat de fournitures -lampes pour éclairage du stade Paul Cosyns-	40 000,00	-39 000,00		
11935	011	412	61522	Entretien des terrains sportifs (crédits complémentaire)	17 000,00	6 400,00		
17465	011	322	6135	Location d'un chapiteau pour manifestation au Mémorial	14 000,00	17 110,00		
17522	011	020	6188	Indemnisation Vinci occupation parc Solférino -déplacement du Marché	0,00	2 500,00		
497	67	01	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	14 300,00		
10478	011	020	6156	Contrats de maintenance informatique (complément de crédits)	77 000,00	10 000,00		
5	66	01	668	Frais et commissions sur emprunts (compléments de crédits)	141 700,00	10 800,00		
10975	011	020	61522	Prestations de télésurveillance (complément)	10 000,00	6 000,00		
12935	011	812	611	Prestations de service entretien voirie / marché hebdomadaire	18 000,00	4 000,00		
19930	67	048	6748	Subvention exceptionnelle associat°des Maliens de l'Agglomération (AMARC)	98 000,00	7 000,00		
18857	67	415	6748	Subvention exeptionnelle association Tennis pompadour "tennis féminin en fauteuil"	0,00	300,00		
9625	65	524	6574	Subvention association des accidentés de la vie	0,00	200,00		
19931	67	422	6748	Subvention association "Bureau Information Jeunesse"	0,00	200,00		
18856	67	30	6748	Subvention exceptionnelle association batterie-fanfare (solde achat costumes)	0,00	2 490,00		
18889	65	025	6574	Subvention association "service juridique information & défense des copropriétaires"	0,00	4 000,00		
136	011	823	61558	Entretien de matériel service espaces verts (retrait de crédits)	0,00	500,00		
415	011	422	60632	petites fournitures DSQ (retrait de crédits)	50 000,00	-22 130,00		
354	011	322	60632	Achat de petit équipement	4 276,00	-1 400,00		
7	023	01	023	Virement à la section investissement	17 000,00	-1 600,00		
12541	77	01	7788	Recouvrements assurances suite à sinistres		25 130,00		
147	011	822	61523	entretien de la voirie confiée à l'entreprise		14 500,00		97 000,00
160	011	814	6156	contrats d'entretien réseaux éclairage public		13 000,00		
12561	011	524	61522	Entretien de bâtiments suite à sinistres	76 800,00	55 700,00		
12480	011	823	61558	Entretien et réparations des clôtures suite à sinistres	40 000,00	7 500,00		
163	011	816	61158	Entretien du jaonnement (sinistre carrefour Nations Unies)	30 000,00	6 300,00		
TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT						74 300,00 €		74 300,00 €
						0,00 €		

SOUS-PRÉFECTURE
29 OCT. 2012
DE COMPIÈGNE (OISE)

DECISION MODIFICATIVE N° 2
BUDGET PRINCIPAL
SECTION D'INVESTISSEMENT

N°ENV	Chapitre	Fonction	Nature	Libellé Nature	DEPENSES		RECETTES	
					Budget 2012	Proposition DM2	Budget 2012	Proposition DM2
				<i>Opérations d'ordre</i>				
22374	041	01	2151	Cession gratuite à l'AFL terrain d'assiette logements PRU îlot IB11 P.Lofi				
22375	041	01	204412	Subvention en nature p/cession gratuite à l'AFL PRU clos des roses	0,00	895 160,00	0,00	895 160,00
22373	20	01	2031	transfert diverses études sur compte travaux				
20089	21	01	21318	Intégration études destinées à la construction du Mémorial	0,00	1 800,00	0,00	165 000,00
18738	21	01	21311	Intégration études destinées à l'aménagement locaux Hôtel de ville		1 200,00		
19951	21	01	2151	Intégration études destinées des aménagements de voirie		60 000,00		
12949	23	321	2313	intégration étude pour la réhabilitation du cloître Saint Corneille		12 000,00		
21244	23-201103	322	2313	intégration étude destinée à la construction Maison Archéologie		41 500,00		
21215	23-201102	64	2313	intégration étude destinée à l'aménagement de la crèche familiale de Bayser		6 000,00		
22331	23-201101	822	2315	intégration étude destinée à la restructuration de la rue Saint Corneille		3 500,00		
18785	23	822	2315	intégration études destinées à l'amélioration accessibilité voiries		39 000,00		
20157	23	01	238	Avances sur marchés	0,00	150 000,00		
21259	23	01	238	Remboursement des avances sur marchés			0,00	150 000,00
				<i>Opérations de transfert de crédits</i>				
655	23	322	2316	Restauration des collections Musée Viveneil (supp réserv X004527)	100 000,00	-6 800,00		
11006	21	020	2183	Acquisition audio-guides Galerie Médiévale	65 000,00	6 800,00		
11006	21	020	2183	Acquisition audio-guides Galerie Médiévale	65 000,00	-3 400,00		
19962	23	020	2313	Travaux de câblage informatique (ajout de crédits)		3 400,00		
22342	21	414	2183	Acq. matériel de bureau et informatique piscine Mercières (supp X005618)	50 000,00	-3 700,00		
16402	23	413	2313	Travaux au complexe Mercières (installation d'une caisse)	50 000,00	3 700,00		
18823	23	322	2313	Travaux divers Mémorial de l'internement et de la déportation	5 000,00	-1 800,00		
17684	21	322	2188	Achat de matériels techniques Mémorial de l'internement et de la déportation	1 500,00	1 800,00		
21211	21-201001	822	2188	Matériel de signalisation pour centre ville	10 000,00	-10 000,00		
748	21	821	21578	Acquisition de mobilier urbain	20 000,00	10 000,00		
22361	23	026	21316	Equipement cimetièrre -installation columbarium (erreur chapitre)	22 000,00	-22 000,00		
22382	21	026	21316	Equipement cimetièrre -installation columbarium	0,00	22 000,00		
21219	23	322	2316	Restauration des collections Musée Lapidaire	100 000,00	-12 400,00		
655	23	322	2316	Restauration des collections Musée Viveneil	100 000,00	-5 600,00		
12045	21	322	2161	Acquisition œuvre d'art au Musée Viveneil	0,00	18 000,00		
21225	23	816	2315	Travaux de raccordement de réseaux loi SRU	39 000,00	-7 950,00		
18772	21	414	2188	Acquisition Matériels Centre Régional Equestre	17 000,00	7 950,00		

DECISION MODIFICATIVE N° 2
BUDGET PRINCIPAL
SECTION D'INVESTISSEMENT

N°ENV	Chapitre ou opération	Fonction	Nature	Libellé Nature	DEPENSES		RECETTES	
					Budget 2012	Proposition DM2	Budget 2012	Proposition DM2
<i>Opérations complémentaires et corrections</i>								
14105	13	822	1321	Subvention Etat Programme annuel réfection des trottoirs			100 000,00	-38 000,00
741	10	01	10222	FCTVA (complément)			1 430 000,00	37 000,00
11029	13	816	1328	Subvention France Télécom enfouissement réseaux (Imp.Alger et rue Puget)			0,00	7 000,00
22372	13	822	1321	Subvention Etat suite à remise voirie RN31 partie Compiègne			0,00	1 030 000,00
22380	23	822	2315	Travaux de réfection RN31 pour partie (travaux d'urgence)	0,00	50 000,00		
21209	23	822	2315	Solde des travaux de rue de la Glacière (1° Tranche)	124 599,00	50 000,00		
17413	024	022	024	Produit des cessions (ventes différées)			1 266 840,00	-495 000,00
22331	23-201101	822	2315	Complément aménagement rue Saint Corneille	1 250 000,00	54 000,00		
18767	23	213	2313	Installation de jeux dans cours d'écoles (complément de crédits)	40 000,00	7 000,00		
22381	23	822	2315	travaux de mise en souterrain et de réfection de la rue de la Justice		380 000,00		
22385	13	414	1328	Subvention Fonds Eperon				200 000,00
18771	23	414	2313	Travaux Centre Régional Equestre (fourniture et pose de boxes)		200 000,00		
744	021	01	021	Virement de la section de fonctionnement				25 130,00
673	21	422	2188	Achat machine à laver DSQ	0,00	1 400,00		
628	21	823	21578	Achat d'un tracteur pour service espaces verts	40 000,00	22 130,00		
15257	21	322	2188	Achat matériels de conservation musée Vivanel	0,00	1 600,00		
TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT						1 976 290,00 €		1 976 290,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT					0,00 €			

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET**RÉFORME DE
MATÉRIEL**Date de
convocation :
18 septembre 2012Date
d'affichage :
20 septembre 2012Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
37Nombre de
Conseillers
en exercice :
43Date
d'affichage :
30 OCT. 2012Date de
transmission :
30 OCT. 2012Rendue
exécutoire le :

30 OCT. 2012

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le mercredi 24 octobre à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL** de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

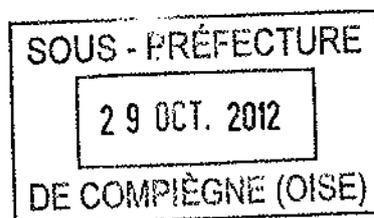
M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel Le CARRERES,
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjointes,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Christian TELLIER, M. Jean-François CAUX,
Mme Dominique RENARD, M. Richard VELEX, M. Oumar BA,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Eric WINNEBROOT,
Mme Geneviève POUYET-TRUCHOT, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
Mme Solange DUMAY, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT, Mme Claire AOUN,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Frédéric PYSSON, Mme Anne SERRET.

Etaient absents :

M. Philippe TRINCHEZ, Mme Odile TAGUCHI
Melle Doumiya BELABED, M. Romain DONNEUX,
Mme Théodora GOMA-BALLOU, M. Jean-Marc ISKIN



02 - REFORME DE MATERIELS

*Au nom de la 1^{ère} commission, M. Régis de MONTGOLFIER,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

La Ville de Compiègne a décidé de renouveler son parc d'horodateurs (44 unités) et de profiter de cette opportunité pour étendre les modes de paiement proposés aux usagers pour l'acquittement des droits de stationnement. Les horodateurs anciens, achetés dans les années 80, sont devenus obsolètes et les pièces détachées nécessaires à leur réparation en cas de pannes ou de dysfonctionnements ne sont plus commercialisées.

Le renouvellement complet du parc se fera en deux tranches.

Aussi, votre Commission de la Voirie Communale vous propose :

- 1) d'autoriser la mise en décharge des horodateurs vétustes (enveloppes métalliques et pieds) après avoir pris soin d'intégrer les panneaux photovoltaïques dans une filière de recyclage et sachant que le service de la police municipale récupérera les autres équipements (batteries, cartes principales...) pour la maintenance des horodateurs à remplacer dans une deuxième tranche.
- 2) de permettre les écritures comptables de sortie d'inventaire.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Vu l'avis favorable de la Commission de la Voirie Communale,

Vu l'avis favorable de la commission des finances

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Décide d'accepter l'opération de réforme citée ci-dessus et de permettre les écritures comptables de sortie d'inventaire.

**Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme**

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET**RÉFORME DE
MATÉRIEL**Date deconvocation :

18 septembre 2012

Dated'affichage :

20 septembre 2012

Nombre deConseillersprésentsou représentés :

37

Nombre deConseillersen exercice :

43

Dated'affichage :

30 OCT. 2012

Date detransmission :

30 OCT. 2012

Rendueexécutoire le :

30 OCT. 2012

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le **mercredi 24 octobre à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

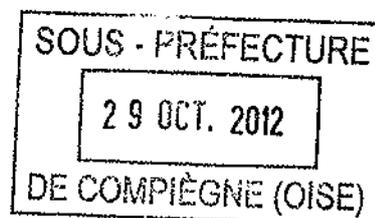
M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
 M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
 M. Eric De VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
 M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
 Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
 Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel Le CARRERES,
 Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoints,
 Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
 Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE,
 M. Christian TELLIER, M. Jean-François CAUX,
 Mme Dominique RENARD, M. Richard VELEX, M. Oumar BA,
 M. Régis De MONTGOLFIER, M. Eric WINNEBROOT,
 Mme Geneviève POUYET-TRUCHOT, Mme Martine FRISE,
 Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,
 M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
 Mme Solange DUMAY, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT, Mme Claire AOUN,
 Mme Jacqueline LIENARD, M. Abdelhalim BENZADI,
 M. Frédéric PYSSON, Mme Anne SERRET.

Etaient absents :

M. Philippe TRINCHEZ, Mme Odile TAGUCHI
 Melle Doumiya BELABED, M. Romain DONNEUX,
 Mme Théodora GOMA-BALLOU, M. Jean-Marc ISKIN



Au nom de la 1^{ère} commission, M. Régis de MONTGOLFIER,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,

Il vous est aussi proposé de réformer le matériel suivant :

Microtracteur MC CORMICK -977 BTK 60 --immatriculé en 2008

Ce tracteur est en réparation auprès des établissements BARBIER de Compiègne après avoir transité par notre atelier puis par la société AGRI-VAL qui s'est déclarée incompétente après leur intervention pour la remise en état.

Il n'existe, en effet, plus aucune pièce de rechange. Le fournisseur constructeur de cette marque a arrêté toute fabrication de ce matériel.

Ce tracteur étant actuellement entièrement démonté dans les ateliers de la société BARBIER, il est donc proposé une reprise en l'état de ce matériel pour la somme de 4 000 € soldant pour tout compte le travail effectué.

L'historique de cette acquisition est la suivante :

- achat en 2008 par le service des sports
- affectation ensuite au Stade Equestre du Grand Parc, ce matériel a été utilisé intensivement au nivellement des carrières en sable notamment
- malgré un entretien régulier par le service mécanique, il a été constaté une détérioration prématurée globale et on peut en déduire que sa puissance et son gabarit n'ont pas été en adéquation avec le travail réalisé
- arrêt rapide de la fabrication de ce type de produit.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission de la Voirie Communale,
Vu l'avis favorable de la commission des finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

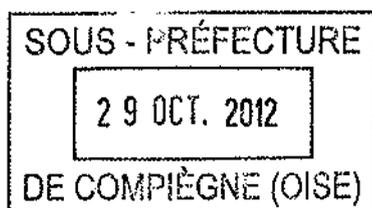
ARTICLE UN :

Décide d'accepter l'opération de réforme citée ci-dessus et de permettre les écritures comptables de sortie d'inventaire.

ARTICLE DEUX :

Accepte la proposition de reprise en l'état de ce matériel par la société BARBIER, pour la somme de 4 000 € soldant pour tout compte, le travail effectué sur ce matériel dans ses ateliers.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme



Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**INDEMNITÉ DU
TRÉSORIER
MUNICIPAL**

Date de
convocation :
18 septembre 2012

Date
d'affichage :
20 septembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :

30 OCT. 2012

Date de
transmission :

30 OCT. 2012

Rendue
exécutoire le :

30 OCT. 2012

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le mercredi 24 octobre à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL** de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

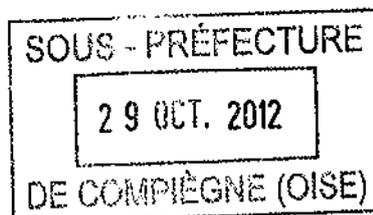
M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel Le CARRERES,
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoints,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Christian TELLIER, M. Jean-François CAUX,
Mme Dominique RENARD, M. Richard VELEX, M. Oumar BA,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Eric WINNEBROOT,
Mme Geneviève POUYET-TRUCHOT, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
Mme Solange DUMAY, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT, Mme Claire AOUN,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Frédéric PYSSON, Mme Anne SERRET.

Etaient absents :

M. Philippe TRINCHEZ, Mme Odile TAGUCHI
Melle Doumiya BELABED, M. Romain DONNEUX,
Mme Théodora GOMA-BALLOU, M. Jean-Marc ISKIN



03 - INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER MUNICIPAL

*Au nom de la 1^{ère} commission, Mme Françoise TROUSSELLE,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

En application du décret du 07 décembre 1993, une indemnité peut être versée au trésorier de la collectivité après autorisation de l'assemblée délibérante, indemnité calculée sur la base des trois derniers comptes administratifs.

Le décompte pour l'année 2012 sera transmis par le trésorier.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Autorise le versement d'une indemnité de conseil au nouveau trésorier de la commune qui a pris ses fonctions le 03 juillet dernier.

ARTICLE DEUX :

Accepte le taux de 100 % qui sera applicable pendant la durée du mandat ou jusqu'au départ du bénéficiaire, sauf décision expresse de l'assemblée délibérante.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**DURÉE
d'AMORTISSEMENT
DES SUBVENTIONS
d'ÉQUIPEMENT
(modification)**

Date de
convocation :
18 septembre 2012

Date
d'affichage :
20 septembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
30 OCT. 2012

Date de
transmission :
30 OCT. 2012

Rendue
exécutoire le :
30 OCT. 2012

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le **mercredi 24 octobre à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

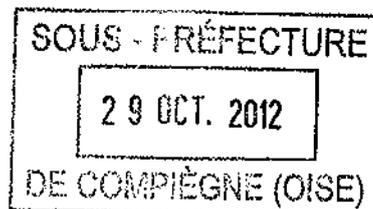
M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel Le CARRERES,
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjointes,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Christian TELLIER, M. Jean-François CAUX,
Mme Dominique RENARD, M. Richard VELEX, M. Oumar BA,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Eric WINNEBROOT,
Mme Geneviève POUYET-TRUCHOT, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-
PERROT,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
Mme Solange DUMAY, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT, Mme Claire AOUN,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Frédéric PYSSON, Mme Anne SERRET.

Etaient absents :

M. Philippe TRINCHEZ, Mme Odile TAGUCHI
Melle Doumiya BELABED, M. Romain DONNEUX,
Mme Théodora GOMA-BALLOU, M. Jean-Marc ISKIN



04 - DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (Modification)

*Au nom de la 1^{ère} commission, M. Eric de VALROGER,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Par délibérations en date du 7 février 1997 et du 10 décembre 2011, la ville a fixé la durée d'amortissement des biens renouvelables et des subventions d'équipement.

Il convient de modifier la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées suite à la parution du décret n°2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes.

D'après ce décret, la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes est fixée non plus en fonction de nature publique ou privée du bénéficiaire mais en fonction de la durée de vie du bien financé.

Il est noté que les plans d'amortissement commencés suivant l'ancienne réglementation (amortissement de 5 ans pour une subvention à un organisme privé et de 15 ans pour un organisme public) ne peuvent pas être modifiés et qu'ils se poursuivront jusqu'à amortissement complet.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Décide qu'à compter du 01 janvier 2013, l'amortissement des subventions d'équipement versées se fera sur une durée maximale :

- De cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- De quinze ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations,
- De trente ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructure d'intérêt national.

Et cela quel que soit le tiers subventionné (organisme public ou privé).

**Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme**

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**MODALITÉS
d'EXERCICE du
TRAVAIL à TEMPS
PARTIEL**

Date de
convocation :
18 septembre 2012

Date
d'affichage :
20 septembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
30 OCT. 2012

Date de
transmission :
30 OCT. 2012

Rendue
exécutoire le :

30 OCT. 2012

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le mercredi 24 octobre à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

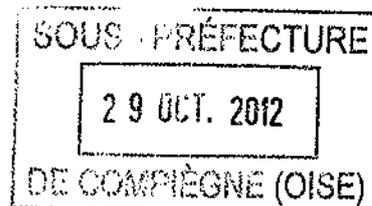
M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel Le CARRERES,
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjointes,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Christian TELLIER, M. Jean-François CAUX,
Mme Dominique RENARD, M. Richard VELEX, M. Oumar BA,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Eric WINNEBROOT,
Mme Geneviève POUYET-TRUCHOT, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
Mme Solange DUMAY, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT, Mme Claire AOUN,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Frédéric PYSSON, Mme Anne SERRET.

Etaient absents :

M. Philippe TRINCHEZ, Mme Odile TAGUCHI
Melle Doumiya BELABED, M. Romain DONNEUX,
Mme Théodora GOMA-BALLOU, M. Jean-Marc ISKIN



05 - MODALITÉS D'EXERCICE DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

*Au nom de la 1^{ère} commission, M. Joël DUPUY de MERY,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Conformément à la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et à l'article 60 à 60 quater de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et l'avis du comité technique paritaire du 17 octobre 2012, il vous est proposé de fixer les modalités d'application concernant l'autorisation et l'organisation du travail à temps partiel comme suit :

Le temps partiel peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel.

Les quotités de temps partiel sur autorisation sont fixées entre les taux 50 % et de 99 % du temps complet par l'autorité territoriale en fonction des nécessités de service.

Les demandes doivent être formulées dans un délai d'au moins deux mois avant le début de la période souhaitée.

La durée des autorisations sera d'une année, et pour l'année scolaire pour le personnel intervenant dans les écoles.

La réintégration anticipée à temps complet pourra être envisagée pour nécessité de service ou à la demande du bénéficiaire.

Les conditions d'exercice à temps partiel sur la période en cours pourront être modifiées sur la demande de l'agent ou de l'autorité territoriale en cas de nécessité absolue de service dans un délai de deux mois.

Après réintégration à temps plein pour convenance personnelle de l'agent, une nouvelle autorisation d'exercice du travail à temps partiel ne sera accordée qu'après un délai d'un an.

Le nombre de jours RTT des agents à temps partiel sera calculé au prorata du service à temps complet.

Les agents qui demandent à accomplir un temps partiel de droit pour raisons familiales devront présenter les justificatifs afférents aux motifs de leur demande.

Les modalités d'application du temps partiel seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires de droit public employés depuis plus d'un an à temps complet.

L'autorité territoriale accordera les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

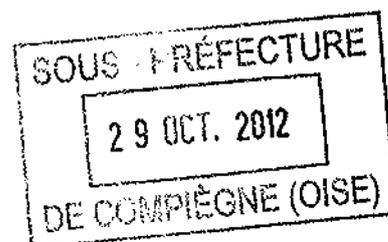
Décide d'adopter les mesures énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**SUPPRESSION et
CRÉATION de
POSTES**

Date de
convocation :
18 septembre 2012

Date
d'affichage :
20 septembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :

30 OCT. 2012

Date de
transmission :

30 OCT. 2012

Rendue
exécutoire le :

30 OCT. 2012

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le **mercredi 24 octobre à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel Le CARRERES,
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjointes,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Christian TELLIER, M. Jean-François CAUX,
Mme Dominique RENARD, M. Richard VELEX, M. Oumar BA,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Eric WINNEBROOT,
Mme Geneviève POUYET-TRUCHOT, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
Mme Solange DUMAY, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT, Mme Claire AOUN,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Frédéric PYSSON, Mme Anne SERRET.

Etaient absents :

M. Philippe TRINCHEZ, Mme Odile TAGUCHI
Melle Doumiya BELABED, M. Romain DONNEUX,
Mme Théodora GOMA-BALLOU, M. Jean-Marc ISKIN



06-a - SUPPRESSION et CREATION de POSTES

*Au nom de la 1^{ère} commission, M. Joël DUPUY de MERY,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Suite à la délibération du CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2012 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade pour l'année 2012 et à la Commission Administrative Paritaire du 27 juin 2012,

Un technicien principal 1^{ère} classe a été promu au grade d'ingénieur territorial,

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de supprimer un poste de technicien principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2012 et de créer, à cette même date, un poste d'ingénieur territorial.

ARTICLE DEUX :

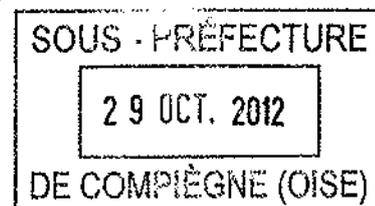
La dépense sera imputée au chapitre 012 -- article 64111 du budget principal.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**SUPPRESSION et
CRÉATION de
POSTES**

Date de
convocation :
18 septembre 2012

Date
d'affichage :
20 septembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :

30 OCT. 2012
Date de
transmission :

30 OCT. 2012
Rendue
exécutoire le :

30 OCT. 2012

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le mercredi 24 octobre à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel Le CARRERES,
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjointes,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Christian TELLIER, M. Jean-François CAUX,
Mme Dominique RENARD, M. Richard VELEX, M. Oumar BA,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Eric WINNEBROOT,
Mme Geneviève POUYET-TRUCHOT, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
Mme Solange DUMAY, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT, Mme Claire AOUN,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Frédéric PYSSON, Mme Anne SERRET.

Etaient absents :

M. Philippe TRINCHEZ, Mme Odile TAGUCHI
Melle Doumiya BELABED, M. Romain DONNEUX,
Mme Théodora GOMA-BALLOU, M. Jean-Marc ISKIN



06-b - SUPPRESSION et CREATION de POSTES

*Au nom de la 1^{ère} commission, M. Joël DUPUY de MERY,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Suite à la délibération du CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2012 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade pour l'année 2012 et à la Commission Administrative Paritaire du 24 septembre 2012,

Un d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe a été promu au grade de rédacteur

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2012 et de créer, à cette même date, un poste de rédacteur.

ARTICLE DEUX :

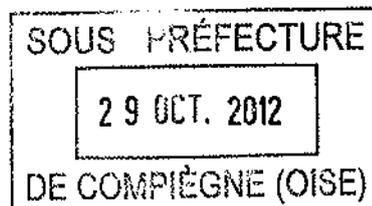
La dépense sera imputée au chapitre 012 – article 64111 du budget principal.

**Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme**

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**SUPPRESSION et
CRÉATION de
POSTES**

Date de
convocation :
18 septembre 2012

Date
d'affichage :
20 septembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :

30 OCT. 2012

Date de
transmission :
30 OCT. 2012

Rendue
exécutoire le :

30 OCT. 2012

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le **mercredi 24 octobre à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

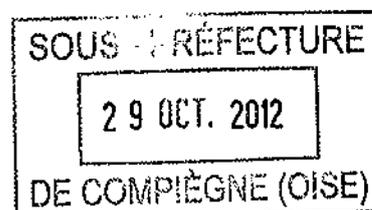
M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel Le CARRERES,
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoints,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Christian TELLIER, M. Jean-François CAUX,
Mme Dominique RENARD, M. Richard VELEX, M. Oumar BA,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Eric WINNEBROOT,
Mme Geneviève POUYET-TRUCHOT, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
Mme Solange DUMAY, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT, Mme Claire AOUN,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Frédéric PYSSON, Mme Anne SERRET.

Etaient absents :

M. Philippe TRINCHEZ, Mme Odile TAGUCHI
Melle Doumiya BELABED, M. Romain DONNEUX,
Mme Théodora GOMA-BALLOU, M. Jean-Marc ISKIN



06-c - SUPPRESSION et CREATION de POSTES

*Au nom de la 1^{ère} commission, M. Joël DUPUY de MERY,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Un assistant d'enseignement artistique principal de seconde classe du conservatoire municipal de musique a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2012. Afin de le remplacer, la candidature d'un professeur d'enseignement artistique hors classe a été retenue.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de supprimer le poste de catégorie B, d'assistant d'enseignement artistique principal de seconde classe et de créer un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe de catégorie A, à compter du 16 octobre 2012.

ARTICLE DEUX :

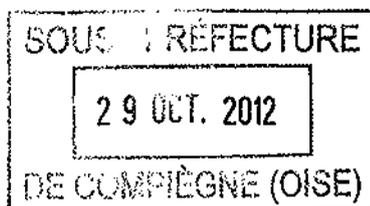
La dépense sera imputée au chapitre 012 – article 64111 du budget principal.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**SUPPRESSION et
CRÉATION de
POSTES**

Date deconvocation :

18 septembre 2012

Dated'affichage :

20 septembre 2012

Nombre deConseillersprésentsou représentés :

37

Nombre deConseillersen exercice :

43

Dated'affichage :**30 OCT. 2012**Date detransmission :**30 OCT. 2012**Rendueexécutoire le :**30 OCT. 2012**SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le **mercredi 24 octobre à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :**M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;**

M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,

M. Eric De VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,

M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,

Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,

Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel Le CARRERES,

Mme Françoise TROUSSELLE, Adjointes,

Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,

Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE,

M. Christian TELLIER, M. Jean-François CAUX,

Mme Dominique RENARD, M. Richard VELEX, M. Oumar BA,

M. Régis De MONTGOLFIER, M. Eric WINNEBROOT,

Mme Geneviève POUYET-TRUCHOT, Mme Martine FRISE,

Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,

Mme Solange DUMAY, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT, Mme Claire AOUN,

Mme Jacqueline LIENARD, M. Abdelhalim BENZADI,

M. Frédéric PYSSON, Mme Anne SERRET.

Etaient absents :

M. Philippe TRINCHEZ, Mme Odile TAGUCHI

Melle Doumiya BELABED, M. Romain DONNEUX,

Mme Théodora GOMA-BALLOU, M. Jean-Marc ISKIN

SOUS-PRÉFECTURE

29 OCT. 2012

DE COMPIÈGNE (OISE)

06-d - CREATION de POSTES

*Au nom de la 1^{ère} commission, M. Joël DUPUY de MERY,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Le CCAS de la Ville de Compiègne gère depuis le 15 septembre 2009, selon une convention passée avec l'Etat, une Maison Relais de 25 places, actuellement en site éclaté dans des logements loués à l'Opac, à Compiègne. Ce dispositif de résidence sociale est subventionné en totalité par la direction de la cohésion sociale.

Début 2013, un nouveau bâtiment situé 8/10 Boulevard Gambetta à Compiègne sera livré au CCAS par l'OPAC afin d'accueillir sur un même site, 25 résidents dans le cadre de ce projet social.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de créer un poste à temps complet de moniteur éducateur chargé du fonctionnement de la Maison Relais, à effet du 1^{er} novembre 2012.

Ce poste financé à 100 % par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, sera pourvu par un moniteur éducateur expérimenté qui s'engagera à suivre et achever dans un délai de 5 ans une formation à l'encadrement.

ARTICLE DEUX :

Sous la responsabilité des services centraux du CCAS, le titulaire aura notamment pour mission la conduite et la mise en place du projet d'établissement, la gestion administrative et budgétaire de la structure.

ARTICLE TROIS :

La rémunération de cet agent sera calculée suivant la grille indiciaire des moniteurs éducateurs, (1^{er} échelon indice 285/ dernier échelon indice 544) à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant à celui de moniteur éducateur.

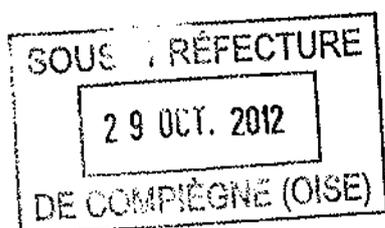
ARTICLE QUATRE :

Ce poste pourra également être proposé à un agent contractuel.

ARTICLE CINQ :

Il est précisé que l'agent sera détaché auprès du CCAS et son traitement fera l'objet d'un reversement à la Ville.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme



Le Maire de Compiègne,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETCONSTRUCTION
d'UN JEU d'ARCDate deconvocation :

18 septembre 2012

Dated'affichage :

20 septembre 2012

Nombre deConseillersprésentsou représentés :

37

Nombre deConseillersen exercice :

43

Dated'affichage :

30 OCT. 2012

Date detransmission :

30 OCT. 2012

Rendueexécutoire le :

30 OCT. 2012

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le **mercredi 24 octobre à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :**M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;**

M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,

M. Eric De VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,

M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,

Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,

Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel Le CARRERES,

Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,

Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,

Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE,

M. Christian TELLIER, M. Jean-François CAUX,

Mme Dominique RÉNARD, M. Richard VELEX, M. Oumar BA,

M. Régis De MONTGOLFIER, M. Eric WINNEBROOT,

Mme Geneviève POUYET-TRUCHOT, Mme Martine FRISE,

Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,

Mme Solange DUMAY, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT, Mme Claire AOUN,

Mme Jacqueline LIENARD, M. Abdelhalim BENZADI,

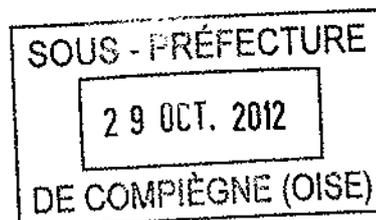
M. Frédéric PYSSON, Mme Anne SERRET.

Etaient absents :

M. Philippe TRINCHEZ, Mme Odile TAGUCHI

Melle Doumiya BELABED, M. Romain DONNEUX,

Mme Théodora GOMA-BALLOU, M. Jean-Marc ISKIN



07 - CONSTRUCTION D'UN JEU D'ARC DANS LA ZAC DE MERCIERES

Au nom de la 2^{ème} commission, M. Christian TELLIER,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,

Afin de réaliser la construction d'un nouveau jeu d'arc dans la ZAC de Mercières, en vue d'accueillir le Bouquet Provincial qui se tiendra à Compiègne les 11 et 12 mai prochain et qui pour la première fois, pourra être reconnu par l'UNESCO comme élément du patrimoine immatériel mondial, mais également pour remplacer l'ancien jeu d'arc qui, autrefois se situait à côté du parc Songeons et qui n'était plus utilisable, une consultation d'entreprises a été lancée sous forme de procédure adaptée.

Cet équipement aura les caractéristiques suivantes :

- Edification d'un bâtiment par une ossature bois avec quatre pas de tirs de 30 mètres, 4 buttes d'attaque et une allée centrale, le tout sur 800 m².
- Un cheminement piéton et l'accès aux personnes à mobilité réduite

La commission d'appel d'offres a retenu un certain nombre d'entreprises ayant répondu à la consultation.

Toutefois, il s'avère que la salle d'armes dont la réalisation était prévue initialement en tranche optionnelle, est indispensable pour l'organisation du Bouquet provincial ce qui porte une modification à l'enveloppe budgétaire qui se trouve ainsi fixée à la somme maximum de 185 000 € HT.

Après négociation avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, les crédits sont ainsi répartis

	Bâtiment principal A	Salle d'armes B	A+B
Lot n° 1 Gros œuvre ent CTI Terrassement Vrd, dallages 4 buts d'attaques Allée des chevaliers	73 065 €		
Dallage		7 697 €	
Lot n° 2 – Ent CTP Bâtiment ossature bois	61 538 €	15 247 €	
Lot n° 3 - Ent ESMERY CARON Couverture du bâtiment ossature bois	22 504 €	4 947 €	
Sous-total HT	157 107 €	27 891 €	
	Total général A + B		184 998 € HT

S'ajoutent à cette somme, les travaux d'électricité qui seront réalisés en régie par les services techniques municipaux pour un montant de 13 450 € HT et les prestations du bureau de contrôle technique et du coordonnateur de sécurité de chantier qui s'élèvent à 8 615 € HT.

Ce programme a reçu l'agrément du Président de la Fédération française de tir à l'arc.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL,

*Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés,
36 voix pour
1 abstention : Mme Arielle FRANCOIS*

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux correspondant à hauteur de 185 000 € HT afin de lancer cette opération qui devra être impérativement achevée pour le dimanche 12 mai 2013 date retenue par la Fédération française de tir à l'arc pour l'organisation à Compiègne du Bouquet Provincial.

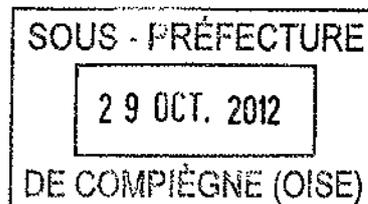
Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**APPROBATION du
PLAN de MISE en
ACCESSIBILITÉ de
la VOIRIE & des
ESPACES PUBLICS
(P.A.V.E.)**

Date de
convocation :
18 septembre 2012

Date
d'affichage :
20 septembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
30 OCT. 2012

Date de
transmission :
30 OCT. 2012

Rendue
exécutoire le :
30 OCT. 2012

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le mercredi 24 octobre à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

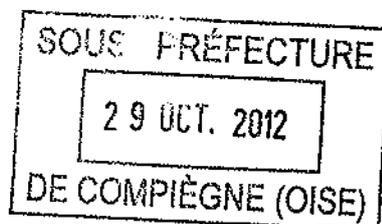
M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel Le CARRERES,
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Christian TELLIER, M. Jean-François CAUX,
Mme Dominique RENARD, M. Richard VELEX, M. Oumar BA,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Eric WINNEBROOT,
Mme Geneviève POUYET-TRUCHOT, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
Mme Solange DUMAY, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT, Mme Claire AOUN,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Frédéric PYSSON, Mme Anne SERRET.

Etaient absents :

M. Philippe TRINCHEZ, Mme Odile TAGUCHI
Melle Doumiya BELABED, M. Romain DONNEUX,
Mme Théodora GOMA-BALLOU, M. Jean-Marc ISKIN



08 - APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (P.A.V.E.)

*Au nom de la 3ème commission, M. Rémi LEMAISTRE,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

La loi du 11 février 2005 rend obligatoire l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (P.A.V.E.).

Ce plan fixe les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite, l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal. Il met en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents établissements recevant du public dans un périmètre défini.

Aussi, l'Agglomération de la Région de Compiègne (A.R.C.) a confié, dans le cadre d'un groupement de commandes, composé de plusieurs collectivités membres, aux sociétés S.T.C. et CECIAA, une mission d'expertise qui présente un état des lieux, des propositions de travaux d'amélioration, les modalités de suivi et de révision ainsi que leur chiffrage.

Par délibération en date du 8 octobre 2010, le Conseil Municipal a décidé de bâtir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics sur les préconisations issues de l'étude réalisée par le groupement S.T.C. et CECIAA et de porter la décision d'élaborer un tel plan à la connaissance du public par affichage en mairie durant un mois. Cette démarche constitue une première étape, la seconde visant à approuver ce plan.

Son élaboration a été effectuée en concertation avec la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées, l'Association des Paralysés de France (A.P.F.), l'Association « Le Fil d'Ariane » et autres partenaires... Elle a permis de définir un « plan d'actions » avec une programmation de réalisation des travaux de mise en accessibilité et de hiérarchisation de zones prioritaires selon des critères propres à la commune.

... / ...

... / ...

L'application du P.A.V.E. fera l'objet d'une évaluation à la fin de chaque année civile portant sur les réalisations des actions fixées dans le diagnostic.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission de la voirie
Vu l'avis favorable de la commission des finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Approuve le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (P.A.V.E) suivant le document joint en annexe.

ARTICLE DEUX :

Cette décision sera portée à la connaissance du public par affichage en mairie durant un mois.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



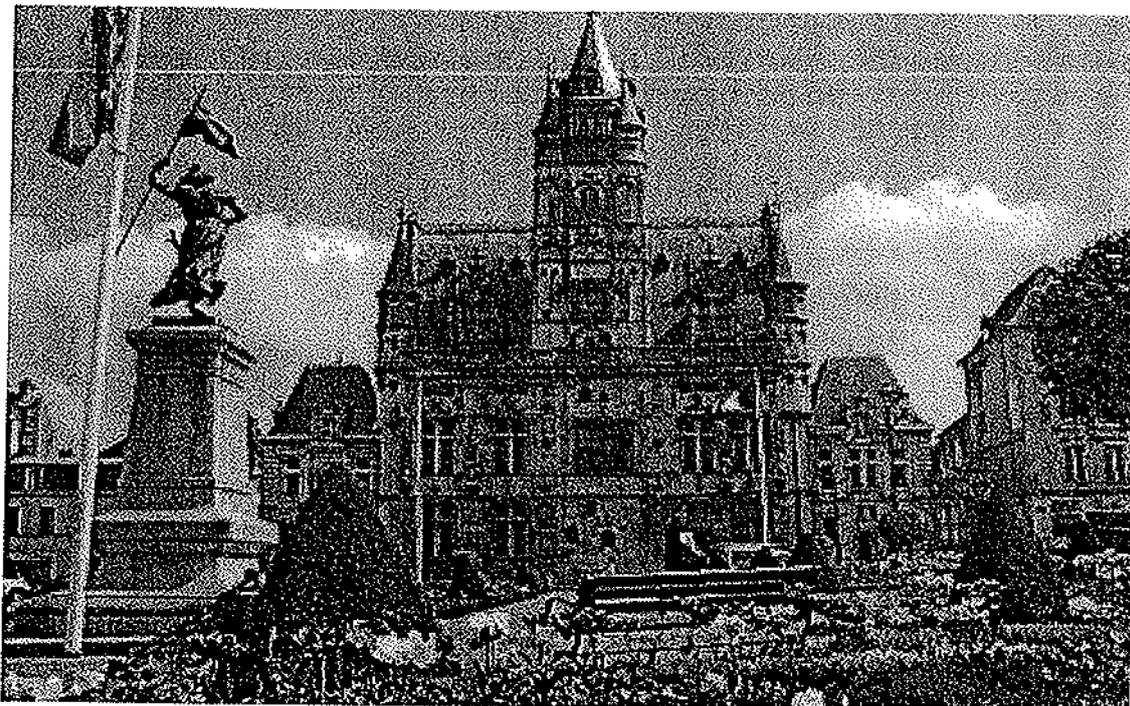
Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

VILLE DE COMPIEGNE



PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE
DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Hôtel de Ville



CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE COMPIEGNE PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (P.A.V.E)

La loi du 11 février 2005 rend obligatoire l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (P.A.V.E)

La politique d'accessibilité vise plusieurs objectifs :

- adapter progressivement le cadre de vie à l'ensemble de la population y compris aux personnes handicapées ou à mobilité réduite
- s'assurer que la chaîne de déplacements (c'est-à-dire le cadre bâti existant, la voirie, les espaces verts, les transports et leur inter-modalité) est accessible dans toute sa continuité aux personnes handicapées au niveau des interfaces des différents maillons
- favoriser la mobilité notamment l'usage de la marche des personnes âgées et des modes de déplacements actifs pour des raisons de santé publique et de maintien de l'autonomie.

Ainsi l'Agglomération de la Région de Compiègne (A.R.C) a confié dans le cadre d'un groupement de commandes, composé de plusieurs collectivités membres, aux sociétés STC et CECIAA une mission d'expertise qui présente un état des lieux, des propositions de travaux d'amélioration, les modalités de suivi d'évaluation et de révision ainsi que leur chiffrage

1) CONTEXTE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

L'article 45 de la loi du 11 février 2005 précise : « un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est établi dans chaque commune à l'initiative du maire ou le cas échéant du président de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan de mise en accessibilité fait partie intégrante du plan de déplacements urbains quand il existe...

Deux décrets complètent cet article

→ **Décret N°2006-1657 du 21 décembre 2006** relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics :

Il précise entre autre les obligations techniques

« A compter du 1^{er} juillet 2007, l'aménagement en agglomération des espaces publics et de l'ensemble de la voirie ouvert à la circulation publique est réalisé de manière à permettre l'accessibilité de ces voiries et espaces publics aux personnes handicapées ou à mobilité réduite avec la plus grande autonomie possible ... »

Ces dispositions sont applicables à l'occasion :

- de la réalisation de voies nouvelles ;
- d'aménagements ou de travaux ayant pour effet de modifier la structure des voies ou d'en changer l'assiette ou de travaux de réaménagement ;

- de réhabilitation ou de réfection de voies, des cheminements existants ou des espaces publics.

Elles sont applicables que ceux-ci soient ou non réalisés dans le cadre d'un projet de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

→ Décret N°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

II) LE DIAGNOSTIC :

Le groupement STC-CECIAA a engagé une méthodologie basée sur 3 axes :

- la localisation des pôles d'attractions et des cheminements de liaison en collaboration avec les services municipaux
- des visites sur le terrain de l'ensemble des cheminements définis avec des habitants présentant divers handicaps :
 - malvoyant
 - personne en fauteuil
 - personne à mobilité réduite
 - non voyant
- la pertinence des remarques sur des aménagements dangereux a fait l'objet d'une validation par une instructrice de locomotion agréée.

Ce diagnostic a été établi sur l'ensemble des quartiers de la Ville de Compiègne avec pour objectif de déterminer les enjeux techniques, réglementaires et politiques, de dégager les orientations et de programmer les actions sous forme de fiches analytiques pour chaque site à aménager (square, rue, etc. ...)

Le travail de terrain a permis de relever que la majorité des « points durs » était liée très souvent aux mêmes causes.

III) OBSTACLES RELEVÉS :

Au cours des relevés de terrain, un certain nombre de difficultés ont été constatées :

- des bornes trop basses non détectables avec une canne
- des abaissements de trottoir non réalisés ou non conformes
- du mobilier urbain mal positionné ou dangereux comme les chaînes ou les panneaux implantés trop bas
- des ruptures dans le cheminement dues à :
 - * des stationnements illicites
 - * la présence de bacs poubelles sur les trottoirs
- des équipements dangereux non détectables avec une canne comme les boîtes aux lettres en saillie sur les façades
- des étals des commerces
- des travaux dont le balisage est défectueux

- des haies mal taillées
- des aménagements de places de stationnement réservées aux P.M.R non réglementaires

IV – TAUX D'ACCESSIBILITE :

L'analyse point par point des éléments a permis d'attribuer une notation tenant compte des treize points suivants :

- modules sonores
- bandes d'éveil à la vigilance
- barrières ou bornes à déposer
- abaisséments à faire
- abaisséments à refaire
- mobilier (candélabres, panneaux...) à déplacer
- bombées de chaussée
- avaloirs à déplacer
- profils des trottoirs à reprendre
- chambres de tirage et d'égouts à modifier
- bouches à ciel à modifier
- marquages à faire ou refaire
- diverses prestations

En 2009, le groupement STC/CECIAA a fixé l'indice ou le taux d'accessibilité pour la Ville de Compiègne à 52,88 %.

Entre 2009 et 2011, la Ville de Compiègne a pris en considération une partie des travaux préconisés par le diagnostic et notamment les prestations considérées « priorité forte ».

Ainsi, selon les estimations prévisionnelles des services techniques municipaux, ce taux serait approximativement de 60%

La Ville de Compiègne s'engage depuis de nombreuses années dans une politique active dans le domaine de l'accessibilité de l'espace public avec la volonté de travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés (A.P.F, Le Fil d'Ariane...)

Un budget annuel d'environ 100.000 euros est dédié aux travaux d'amélioration des conditions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (P.M.R). Ces aménagements correspondent à des demandes ponctuelles relayées par les personnes concernées, les conseillers municipaux délégués de quartier, etc...

Par ailleurs, tous les projets de requalification de voirie des rues font l'objet d'une concertation avec les associations de personnes en situation de handicap.

Les études préalables prennent en compte de manière systématique la conformité du projet vis-à-vis de la loi sur le handicap.

V) PRECONISATION ET ESTIMATION :

L'évolution de l'indice d'accessibilité est mesurée grâce aux préconisations structurelles et les estimations chiffrées contenues dans des fiches mentionnant le type de travail, le nombre d'ouvrage, le degré de priorité et le prix des travaux.

Ainsi, pour chaque portion de voirie, des actions techniques concrètes à réaliser pour tendre vers le taux d'accessibilité maximum sont préconisées et localisées :

- remplacement des bornes basses par des potelets de hauteur 80 cm minimum
- abaissement des bordures de trottoir au droit des passages piétons
- mise en place au droit de ces passages de bandes podotactiles pour une meilleure sécurité des non-voyants
- mise en place d'une signalétique claire pour personnes atteintes de déficience mentale (signalétique d'orientation et sécurisation des passages piétons)

Pour mémoire, le groupement STC/CECIAA a estimé en 2009 le montant des travaux à réaliser, soit pour un montant prévisionnel de 1.350.068 €/T.T.C, hors travaux de reprise complète de la voirie et les frais d'études et de suivi.

VI) PROGRAMMATION :

La Ville de Compiègne poursuit ses actions de mise en accessibilité de manière systématique à l'occasion d'opérations de voirie nouvelles, de réhabilitation ou de réfection, au-delà des itinéraires diagnostiques.

L'aménagement du centre ville reste une zone prioritaire mais non exclusive eu égard aux travaux récents de construction du 3^{ème} pont et de l'instauration partielle du nouveau plan de circulation.

La programmation prend en compte la continuité des cheminements, la globalité des aménagements en un même lieu, les besoins de la population et les moyens financiers de la collectivité.

VII) SUIVI- EVALUATION – REVISION :

Les services techniques municipaux, en collaboration avec les services administratifs de l'Agglomération de la Région de Compiègne, actualisent le tableau de bord réalisé par le groupement STC/CECIAA au fur et à mesure des travaux réalisés sur les différents exercices budgétaires.

Il est prévu l'élaboration d'un rapport annuel soumis au conseil municipal qui définira les actions engagées pour l'accessibilité en faveur des personnes en situation de handicap ainsi que l'évolution du tableau de bord et du taux d'accessibilité pour la Ville de Compiègne.

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

LANCEMENT
D'UNE PROCÉDURE DE
DÉLÉGATION DE
SERVICE PUBLIC,
DE TYPE CONCESSION,
POUR
L'AMÉNAGEMENT
ET L'EXPLOITATION
DES PARCS DE
STATIONNEMENT
SITUÉS RUE DE
CLERMONT, PLACE ST
JACQUES & A LA GARE
(PARC SERNAM)

Date de
convocation :
18 septembre 2012

Date
d'affichage :
20 septembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
30 OCT. 2012

Date de
transmission :
30 OCT. 2012

Rendue
exécutoire le :
30 OCT. 2012

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le **mercredi 24 octobre à 20 heures 45**,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de
Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

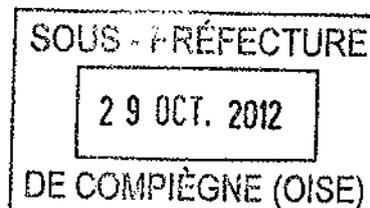
M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel Le CARRERES,
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjointes,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Christian TELLIER, M. Jean-François CAUX,
Mme Dominique RENARD, M. Richard VELEX, M. Oumar BA,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Eric WINNEBROOT,
Mme Geneviève POUYET-TRUCHOT, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
Mme Solange DUMAY, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT, Mme Claire AOUN,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Frédéric PYSSON, Mme Anne SERRET.

Etaient absents :

M. Philippe TRINCHEZ, Mme Odile TAGUCHI
Melle Doumiya BELABED, M. Romain DONNEUX,
Mme Théodora GOMA-BALLOU, M. Jean-Marc ISKIN



09 - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC, DE TYPE CONCESSION, POUR L'AMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT SITUÉS RUE DE CLERMONT, PLACE SAINT-JACQUES ET A LA GARE (PARC SERNAM).

*Au nom de la 3ème commission, M. Eric HANEN,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

I - Le Choix du mode de gestion

La Ville de COMPIEGNE a retenu un système mixte pour la gestion du stationnement des véhicules :

- la gestion des parcs de stationnement souterrains de la Place du Marché, de Bouvines, de Solférino et des Capucins, a été confiée à un opérateur privé.
- la gestion du stationnement de surface sur la voie publique et dans le parc SERNAM à proximité de la gare est restée de la compétence interne des services municipaux.

Une gestion externalisée permet, en effet, le recours à un opérateur privé spécialisé dans l'exploitation quotidienne des parcs de stationnement payant, à ses risques et périls, mais toujours sous le contrôle de la collectivité.

Globalement, les produits d'exploitation annuels constatés en 2011, pour les trois parcs de stationnement, se sont élevés à 75 000 €, les charges courantes d'exploitation annuelles étant de 65 000 € (4 agents de surveillance + maintenance des équipements)

Une étude commanditée par l'ARC, il y a quelques années avait conclu à la nécessité d'une optimisation du stationnement payant en centre ville en assurant notamment, une meilleure rotation sur les emplacements de stationnements.

Pour répondre à ce besoin, la Ville a lancé dès cette année, le renouvellement de son parc d'horodateurs et envisage, pour réduire les coûts d'investissement, d'externaliser la gestion de certains parcs de stationnements : la place Saint Jacques, rue de Clermont, parc de la SERNAM

II. Caractéristiques essentielles de la convention de délégation de service public projetée

Nature du contrat

La convention à conclure sera un contrat de concession par lequel la Ville de Compiègne confiera la gestion du service public des trois parcs de stationnement à une personne morale de droit privé, à ses risques et périls, et dont la rémunération sera substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service.

... / ...

... / ...

Périmètre du service

La convention portera sur les trois parcs de stationnement :

Le délégataire assurera sous sa maîtrise d'ouvrage le financement, la conception et la réalisation des travaux de second œuvre, et de l'ensemble des équipements permettant l'aménagement des parcs de stationnement et leur mise en service. Le montant de ces investissements est estimé à 120.000 € HT par site.

Le délégataire assurera l'exploitation administrative, commerciale, technique et financière des trois équipements, dans le respect des sujétions de service public imposées. Il assurera également l'entretien courant, le gros entretien et le renouvellement des ouvrages et équipements composant les parcs de stationnement.

Dispositions financières

Durant les travaux d'aménagement des parcs de stationnement, le droit à déduction de la TVA grevant les investissements sera transféré au délégataire dans la convention, afin qu'il en assure la récupération pour la reverser ensuite à la Ville de Compiègne.

Durant l'exploitation des parcs de stationnement, la rémunération du délégataire s'effectuera principalement par les recettes commerciales provenant de l'exploitation des équipements. Le délégataire est chargé de gérer l'équipement à ses risques et périls et devra s'engager sur des comptes prévisionnels.

Le délégataire appliquera les tarifs des services ou prestations prévus par la convention, décidés par la Ville de Compiègne, et qui feront l'objet d'une évolution selon les modalités prévues au contrat.

Le délégataire s'acquittera d'une redevance d'occupation domaniale annuelle, intégrant une part fixe et une part variable.

La convention de délégation de service public envisagée est prévue pour débiter en 2013 et arriver à terme en 2023.

III. Procédure

La Commission Consultative des Services Publics locaux et le Comité Technique Paritaire de la Ville seront consultés pour avis.

Il est précisé que cette délégation n'entraînera aucune suppression d'emploi communal.

Le délégataire sera désigné au terme d'une procédure de publicité et de mise en concurrence, avec une phase de négociation menée conformément aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants et R 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement urbain et de la voirie communale,
Vu l'avis favorable de la commission des finances, avec l'abstention de M. KOVAL
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés,
34 voix pour
3 abstentions : MM. Olivier KOVAL, Michel FUMAGALLI et Frédéric PYSSON

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de délégation de service public, de type concession, prévue aux articles L 1411-1 et suivants et R 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'aménagement et l'exploitation des parcs de stationnement situés rue de Clermont, place Saint-Jacques et à proximité de la gare (Sernam)

ARTICLE DEUX :

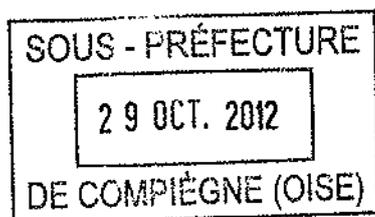
Cette décision sera portée à la connaissance du public par affichage en mairie durant un mois.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



Philippe
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**NETTOYAGE
de DIVERS SITES
lors des JOURS de
MARCHÉS**

Date de
convocation :
18 septembre 2012

Date
d'affichage :
20 septembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :

30 OCT. 2012

Date de
transmission :

30 OCT. 2012

Rendue
exécutoire le :

30 OCT. 2012

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le **mercredi 24 octobre à 20 heures 45**,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de
Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

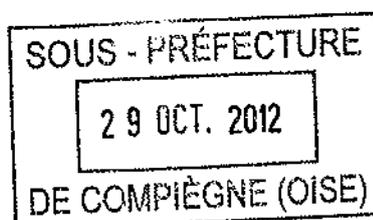
M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel Le CARRERES,
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Christian TELLIER, M. Jean-François CAUX,
Mme Dominique RENARD, M. Richard VELEX, M. Oumar BA,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Eric WINNEBROOT,
Mme Geneviève POUYET-TRUCHOT, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
Mme Solange DUMAY, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT, Mme Claire AOUN,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Frédéric PYSSON, Mme Anne SERRET.

Etaient absents :

M. Philippe TRINCHEZ, Mme Odile TAGUCHI
Melle Doumiya BELABED, M. Romain DONNEUX,
Mme Théodora GOMA-BALLOU, M. Jean-Marc ISKIN



10 - NETTOYAGE DE DIVERS SITES LORS DES JOURS DE MARCHÉS

*Au nom de la 3ème commission, M. Eric HANEN,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

La prestation relative au nettoyage des marchés de la Ville de Compiègne arrivant prochainement à échéance, il a été mis en place une consultation afin de conclure un marché avec un prestataire spécialisé.

L'attributaire doit, au moyen de matériel lui appartenant (véhicules, outils), avec le personnel adéquat, et en respectant les jours et horaires imposés, procéder à l'évacuation et au traitement des résidus, dans le respect de la législation en cours.

La date estimative de démarrage du marché sera le 1^{er} novembre 2012.

Caractéristiques du marché :

- Une procédure d'appel d'offres ouvert a été élaborée conformément aux articles 33, 3^{ème} alinéa, et 57 à 59 du code des marchés publics.
- Il n'a pas été retenu de décomposition en tranche ou en lot.
- Les variantes étaient refusées.
- Le marché aura une durée d'un an, reconductible trois fois, portant éventuellement la durée totale du marché à quatre ans au maximum.
- Les secteurs de nettoyage suivants ont été déterminés :
 - Secteur 1 - Partie 1 : Place du Change,
Rue Charles le Chauve,
Rue Saint-Corneille (1^{er} tronçon),
Rue du Change
 - Secteur 1 - Partie 2 : Rue Saint-Corneille (2^{ème} tronçon),
Place Saint-Clément,
Rue des Bonnetiers
 - Secteur 2 : Quartier du Clos des Roses.

Un avis de publicité est paru dans un journal local (Le Parisien), au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics), et au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne). Le dossier de consultation a été déposé sur la plate-forme des marchés Publics et pouvait être librement téléchargé par les candidats.

La date limite de remise des offres a été fixée au 12 septembre 2012 à 16 heures.

- 5 dossiers ont été téléchargés sur la plate-forme des marchés publics,
- 1 lettre de regrets nous est parvenue,
- 1 seule proposition a été reçue.

Le règlement de consultation comprenait deux critères de jugement des offres :

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| - Valeur technique | Pondération : 50 % |
| - Prix de la prestation | Pondération : 50 %. |

Après un examen attentif de l'unique offre reçue, la Commission d'Appel d'Offres, en date du 11 octobre 2012, a décidé d'attribuer le marché au prestataire suivant :

Offre retenue :

Titulaire du marché : Ets NCI ENVIRONNEMENT
Adresse de l'Entreprise : 1 avenue du Vermandois
60200 COMPIEGNE

Estimation : 135.000,00 € HT/an (161.460,00 € TTC/an)
Montant du Marché: 129.100,00 € HT/an (154.403,60 € TTC/an).

Lavage seul : 62,71 € HT/h (75 € TTC/h)
Lavage + ramassage des déchets 150 € HT/h (179,40 € TTC/h)
Prix unitaire au mètre carré : 0,50 € HT (0,598 € TTC).

L'offre de l'Entreprise NCI ENVIRONNEMENT a été déclarée recevable, et au niveau de son organisation, compatible avec les besoins exprimés au cahier des charges. L'enveloppe budgétaire est respectée.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement urbain et de la voirie communale,
Vu l'avis favorable de la commission des finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

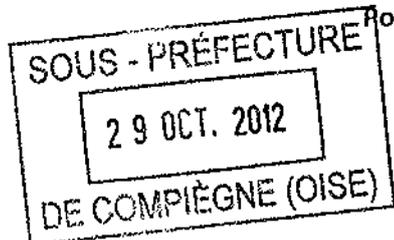
Autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise ci-dessus désignée par la Commission d'Appel d'Offres.

ARTICLE DEUX :

Les dépenses correspondantes seront financées sur le Budget principal de la Collectivité.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents

Pour copie conforme



Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

CLASSE A HORAIRES
AMENAGES MUSICALE
ENTRE LA VILLE ET
L'ECOLE ELEMENTAIRE
ALBERT ROBIDA A

Date de
convocation :
18 septembre 2012

Date
d'affichage :
20 septembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :

30 OCT. 2012

Date de
transmission :

30 OCT. 2012

Rendue
exécutoire le :

30 OCT. 2012

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le **mercredi 24 octobre à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

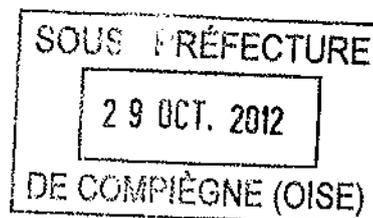
M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel Le CARRERES,
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Christian TELLIER, M. Jean-François CAUX,
Mme Dominique RENARD, M. Richard VELEX, M. Oumar BA,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Eric WINNEBROOT,
Mme Geneviève POUYET-TRUCHOT, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
Mme Solange DUMAY, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT, Mme Claire AOUN,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Frédéric PYSSON, Mme Anne SERRET.

Etaient absents :

M. Philippe TRINCHEZ, Mme Odile TAGUCHI
Melle Doumiya BELABED, M. Romain DONNEUX,
Mme Théodora GOMA-BALLOU, M. Jean-Marc ISKIN



11 - CLASSE A HORAIRES AMENAGES MUSICALE (CHAM) - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'EDUCATION NATIONALE

*Au nom de la 6^{ème} commission, Mme Sylvie OGER DUGAT,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Dans le cadre des missions dévolues aux Classes à Horaires Aménagés Musicale (CHAM) qui permettent une modulation de l'emploi du temps des élèves entre l'enseignement général et la musique, l'école élémentaire Albert ROBIDA A a mis en place, dès la rentrée de septembre, un programme pédagogique s'inscrivant dans le schéma de ces classes spécifiques.

Pour l'année scolaire 2012/2013, l'enseignant de cette école en relation avec le Conservatoire Municipal proposera aux élèves de CE1 pendant le temps scolaire des cours de pratique vocale, à raison de 1h30 par intervenant.

La continuité pédagogique sera assurée pour les années suivantes avec des regroupements par niveau comme il est indiqué dans la convention avec une intervention horaire maximum de 3 heures par semaine pour le Conservatoire pour l'année scolaire 2015/2016.

Cette classe à option musicale répond aux exigences du socle commun de connaissance requis par les élèves. Un comité de pilotage et un conseil d'enseignement sont chargés du suivi et de l'évaluation de la classe CHAM.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

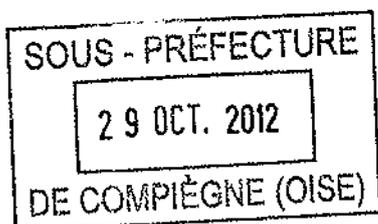
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la classe à horaires aménagés musicale (CHAM) avec l'Education Nationale.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme



Le Maire de Compiègne,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

RESTAURATION
SCOLAIRE POUR LES
CRECHES ET ECOLES
MATERNELLES DE
COMPIEGNE
CONSULTATION DES
ENTREPRISES

Date de
convocation :
18 septembre 2012

Date
d'affichage :
20 septembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
30 OCT. 2012

Date de
transmission :
30 OCT. 2012

Rendue
exécutoire le :
30 OCT. 2012

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le mercredi 24 octobre à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

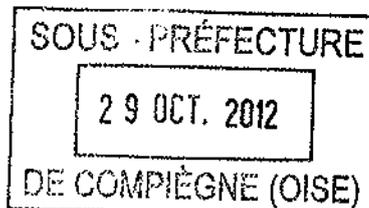
M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel Le CARRERES,
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Christian TELLIER, M. Jean-François CAUX,
Mme Dominique RENARD, M. Richard VELEX, M. Oumar BA,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Eric WINNEBROOT,
Mme Geneviève POUYET-TRUCHOT, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
Mme Solange DUMAY, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT, Mme Claire AOUN,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Frédéric PYSSON, Mme Anne SERRET.

Etaient absents :

M. Philippe TRINCHEZ, Mme Odile TAGUCHI
Melle Doumiya BELABED, M. Romain DONNEUX,
Mme Théodora GOMA-BALLOU, M. Jean-Marc ISKIN



12 - MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE RESTAURATION POUR LES CRECHES ET LES ECOLES MATERNELLES DE COMPIEGNE

Au nom de la 6^{ème} commission, Mme Sylvie OGER DUGAT,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,

La prestation relative à la restauration scolaire des crèches et des écoles maternelles de la Ville de Compiègne, arrive prochainement à échéance. La Ville de Compiègne doit donc mettre en place un nouveau contrat avec un ou des prestataire(s) spécialiste(s) de la restauration collective.

La nouvelle prestation démarrera début janvier 2013. Les besoins annuels ayant été évalués financièrement, une consultation de type « appel d'offres ouvert européen » a été déterminée.

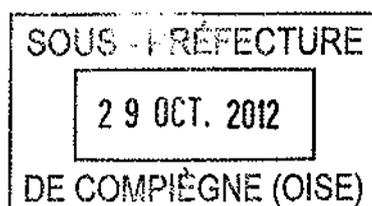
Les caractéristiques principales en sont les suivantes :

- Appel d'offres ouvert (articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics),
- marchés à bons de commande en application de l'article 77 du code des marchés publics, avec minimum et maximum de repas,
- Classification : marchés de fournitures courantes et services.
- Deux lots ont été constitués :
 - . lot 1 : Service de restauration pour les crèches,
 - . Lot 2 : Service de restauration pour les écoles maternelles.
- Le marché aura une durée d'un an, reconductible trois fois, portant éventuellement la durée totale du marché à quatre ans au maximum.

Les seuils mini/maxi ont été déterminés pour chaque lot, selon les besoins suivants :

Lot 1 : Service de restauration pour les crèches :

Crèches (Menus spécifiques pour petits enfants)	Nombre de repas/an Mini	Nombre de repas/an Maxi
Le Nid	2 800	10 000
Bellicart	2 800	10 000
Ste Elisabeth	8 000	12 500
Mare Gaudry	2 000	5 000
Royallieu	2 800	10 000



Lot 2 : Service de restauration pour les écoles maternelles :

Ecoles maternelles concernées (Liaison froide)	Nombre de repas/an minima	Nombre de repas/an Maxima
Phileas Lebesgue Claude de Rothschild Saint-Germain Royallieu Pompidou I et II Jeanne d'Arc Albert Robida- André Hammel La Fosse à Courrier Augustin Thierry Saint Lazare Charles Faroux I et II, Jacques Prévert	91.500	110.600

Pour les deux lots, l'estimation de la prestation est de 455.500 € HT/1 an, et de 1.822.000 € HT/4 ans, en cas de reconductions successives.

Les critères de jugement des offres ont ainsi été définis :

Critères	
1-	Valeur technique et qualité des installations destinées à la fabrication des repas
2-	Prix des prestations
3-	Organisation pour assurer la production selon les tranches d'âge et la livraison des repas

Un avis de publicité paraîtra dans un journal local, au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics), et au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne).

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Vu l'avis favorable de la commission des finances, avec l'abstention de M. KOVAL

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place une consultation conforme au Code des Marchés Publics de type Appel d'Offres Ouvert Européen, et à signer les marchés avec la ou les entreprise(s) désignée(s) par la Commission d'Appel d'Offres.

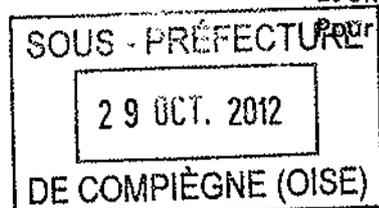
ARTICLE DEUX :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget fonctionnement du budget principal.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits

Et ont signé au registre, les membres présents

Pour copie conforme



Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

CLASSES
D'ENVIRONNEMENT
TARIFS
ANNEE SCOLAIRE 2012/2013

Date de
convocation :
18 septembre 2012

Date
d'affichage :
20 septembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :

30 OCT. 2012

Date de
transmission :

30 OCT. 2012

Rendue
exécutoire le :

30 OCT. 2012

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le **mercredi 24 octobre à 20 heures 45**,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de
Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

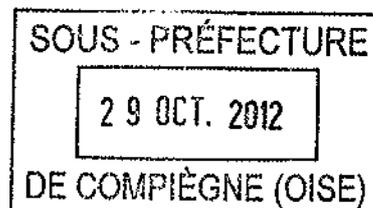
M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel Le CARRERES,
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjointes,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Christian TELLIER, M. Jean-François CAUX,
Mme Dominique RENARD, M. Richard VELEX, M. Oumar BA,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Eric WINNEBROOT,
Mme Geneviève POUYET-TRUCHOT, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
Mme Solange DUMAY, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT, Mme Claire AOUN,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Frédéric PYSSON, Mme Anne SERRET.

Etaient absents :

M. Philippe TRINCHEZ, Mme Odile TAGUCHI
Melle Doumiya BELABED, M. Romain DONNEUX,
Mme Théodora GOMA-BALLOU, M. Jean-Marc ISKIN



13 - TARIFS DES CLASSES D'ENVIRONNEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013

Au nom de la 6^{ème} commission, Mme Sylvie OGER DUGAT,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,

Pour obtenir une répartition équitable des dépenses de séjour entre les familles et la Ville de Compiègne, il vous est proposé de relever le taux de la grille du quotient familial de 2%, chiffre correspondant approximativement aux taux d'inflation pour les 12 derniers mois et de majorer de la même manière le coût des séjours qui sont proposés aux écoles une année sur deux.

a) - Dotation pour frais d'excursion durant le séjour

La dotation pour frais d'excursion était de 424,77 € pour la période 2011/2012.

Il est vous proposé de la fixer à 433,27 € pour la période 2012/2013.

b) - Quotient familial des classes d'environnement

QUOTIENT FAMILIAL 2011/2012	QUOTIENT FAMILIAL 2012/2013	PARTICIPATION DE LA VILLE	PARTICIPATION DES FAMILLES
moins de 477,07	moins de 486,61	79%	21%
de 477,08 à 611,88	de 486,62 à 624,12	69%	31%
de 611,89 à 781,68	de 624,13 à 797,31	58%	42%
de 781,69 à 999,80	de 797,32 à 1 019,80	47%	53%
de 999,81 à 1 302,57	de 1 019,81 à 1 328,62	37%	63%
plus de 1 302,58	plus de 1 328,63	26%	74%
Hors Compiègne	Hors Compiègne	0%	100%

c) - Majoration de l'enveloppe consacrée aux séjours des enfants

Séjour d'une durée comprise entre 5 et 14 jours consécutifs sur place (la durée minimale de 5 jours est requise pour obtenir une subvention du Conseil Général)

CLASSES DE DECOUVERTE	Année Scolaire 2011/2012	Année scolaire 2012/2013
- par jour et par élève	56,98 €	58,12
- pour 14 jours maximum	797,72 €	813,68

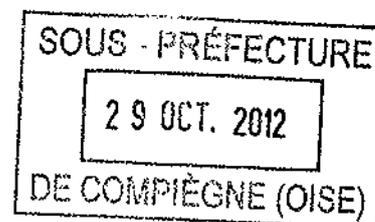
Le Conseil Général accorde une subvention forfaitaire par classe en fonction du type de classe et selon le descriptif indiqué ci-dessous :

CLASSE DE NEIGE

- 5 à 7 jours	800,00 €
- 8 à 10 jours	1 000,00 €
- 11 à 14 jours	1 300,00 €
- plus de 14 jours	1 500,00 €

AUTRES TYPES DE CLASSE

- 5 à 7 jours	600,00 €
- 8 à 10 jours	800,00 €
- 11 à 14 jours	1 000,00 €
- plus de 14 jours	1 200,00 €



... / ...

Enveloppe budgétaire maximale par enfant compiégnois :

QUOTIENT FAMILIAL	COUT DU SEJOUR	
	VILLE	FAMILLE
moins de 486,61	642,81 €	170,87 €
de 486,62 à 624,12	561,44 €	252,24 €
de 624,13 à 797,31	471,93 €	341,75 €
de 797,32 à 1 019,80	382,43 €	431,25 €
de 1 019,81 à 1 328,62	301,06 €	512,62 €
plus de 1 328,63	211,56 €	602,12 €
Hors Compiègne	---	813,68 €

d) – Projet pédagogique avec séjours ponctuels inférieurs à 5 jours consécutifs sur place

Ce type d'activités pédagogiques sera financé par la Ville à condition qu'il entre dans un projet pédagogique validé par l'Inspection du secteur de Compiègne et qu'il réponde aux acquis fondamentaux définis par le Ministère de l'Education Nationale.

Pour ce qui concerne la participation des familles, il sera tenu compte de la grille du quotient familial applicable aux séjours de 5 jours et plus.

e) – Projet pédagogique avec sorties ponctuelles sans nuitées

Ce type de projet, le plus souvent culturel, est échelonné sur l'année scolaire et consiste en diverses visites dont la durée ne doit en aucun cas excéder une journée par sortie et dont le coût global doit être compris entre 500 et 1 500 € par projet, lequel devra avoir obtenu préalablement l'agrément de l'Inspection de l'Education Nationale pour être subventionné par la Ville.

Dans ce cas, il est proposé à votre Commission de fixer la participation de la Ville et des familles comme suit :

- Part de la Ville : 65% par projet et par enfant
- Part des familles : 35% par projet et par enfant

f) – Participation accordée aux écoles sous contrat

Par délibération en date du 21 juin 1989, le Conseil Municipal a adopté un nouveau règlement intérieur des classes d'environnement, lequel modifie la participation financière de la VILLE DE COMPIEGNE à l'égard des établissements privés sous contrat.

Désormais, cette subvention sera attribuée selon le coût d'un séjour de 14 jours maximum régulièrement proposé aux écoles publiques de la Ville. Celui-ci s'élèvera, pour l'année 2012/2013 à 58,12 € par jour et par enfant compiégnois.

Cette participation sera versée directement aux Institutions en fonction du quotient familial des parents, suivant la grille établie pour les écoles publiques, et au vu d'une déclaration sur l'honneur des chefs d'établissements précisant que tous les enfants sont effectivement partis.

Les familles seront informées personnellement par les services municipaux du montant de la participation que la VILLE accorde pour leurs enfants.

... / ...

Détermination de la participation

Les séjours étant de durée variable et, de ce fait, le coût ne pouvant être déterminé, la participation des familles et de la Ville ne peut être chiffrée a priori.

Le coût du séjour ne peut, en aucun cas, être supérieur à 58,12 € par jour.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

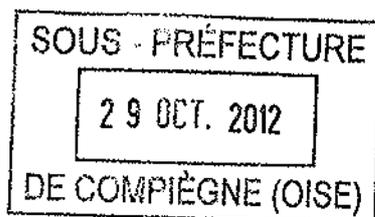
Décide de relever le taux de la grille du quotient familial de 2%, chiffre correspondant approximativement aux taux d'inflation pour les 12 derniers mois et de majorer de la même manière le coût des séjours qui sont proposés aux écoles une année sur deux.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

CONTRAT
ENFANCE JEUNESSE AVEC
LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DE L'OISE

Date de
convocation :
18 septembre 2012

Date
d'affichage :
20 septembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :

30 OCT. 2012

Date de
transmission :
30 OCT. 2012

Rendue
exécutoire le :
30 OCT. 2012

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le mercredi 24 octobre à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

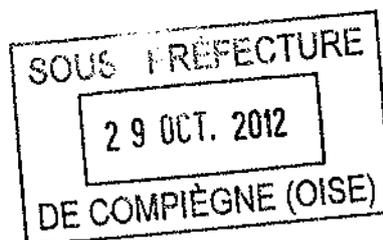
M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel Le CARRERES,
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoints,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Christian TELLIER, M. Jean-François CAUX,
Mme Dominique RENARD, M. Richard VELEX, M. Oumar BA,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Eric WINNEBROOT,
Mme Geneviève POUYET-TRUCHOT, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
Mme Solange DUMAY, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT, Mme Claire AOUN,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Frédéric PYSSON, Mme Anne SERRET.

Etaient absents :

M. Philippe TRINCHEZ, Mme Odile TAGUCHI
Melle Doumiya BELABED, M. Romain DONNEUX,
Mme Théodora GOMA-BALLOU, M. Jean-Marc ISKIN



**14 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
DE L'OISE - SIGNATURE D'UN AVENANT**

*Au nom de la 6^{ème} commission, M. Michel LE CARRERES,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

La Ville de Compiègne a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise, un contrat pour la période 2011-2014 qui définit et encadre les modalités d'intervention et le versement de la prestation de service enfance et jeunesse.

Le projet de transfert du multi-accueil « le Nid » dans les locaux du centre Phileas Lebesgue avec une augmentation du nombre de places de 18 à 20 berceaux n'a pas été évoqué lors du recensement des objectifs à atteindre pour cette période. Or, la mise en œuvre de cette opération par la Ville de Compiègne permet d'obtenir des fonds supplémentaires de la CAF.

Afin de percevoir ces nouveaux financements, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au dit contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

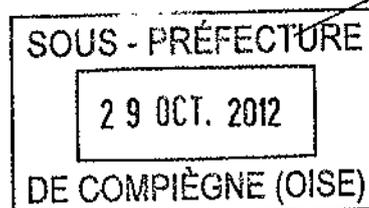
Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au dit contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**DONS DE DOCUMENTS
AUX ARCHIVES
MUNICIPALES**

Date de
convocation :
18 septembre 2012

Date
d'affichage :
20 septembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :

30 OCT. 2012

Date de
transmission :

30 OCT. 2012

Rendue
exécutoire le :
30 OCT. 2012

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le mercredi 24 octobre à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL** de **COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

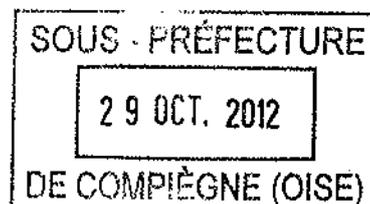
M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel Le CARRERES,
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjointes,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Christian TELLIER, M. Jean-François CAUX,
Mme Dominique RENARD, M. Richard VELEX, M. Oumar BA,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Eric WINNEBROOT,
Mme Geneviève POUYET-TRUCHOT, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
Mme Solange DUMAY, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT, Mme Claire AOUN,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Frédéric PYSSON, Mme Anne SERRET.

Etaient absents :

M. Philippe TRINCHEZ, Mme Odile TAGUCHI
Melle Doumiya BELABED, M. Romain DONNEUX,
Mme Théodora GOMA-BALLOU, M. Jean-Marc ISKIN



15 - ACCEPTATION DE DONS AUX ARCHIVES MUNICIPALES

*Au nom de la 7^{me} commission, Mme Marie-Claire GARREAU,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Par lettre du 3 juillet 2012, Mme Blandine SKORA a manifesté l'intention de faire don d'un « *Guide Joanne portant sur Compiègne et Pierrefonds : forêts de Compiègne, Laigues et Ourscamp* » à notre ville.

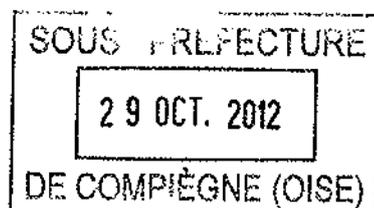
Ce guide se compose de quatre plans, d'une carte et de dix sept gravures. Il renferme les renseignements les plus complets sur les moyens de transports, les hôtels et la manière de visiter les villes. Ce document a été édité par Hachette et Cie en 1906.

Par lettre datant du mois de juillet 2012, Mme Françoise CODRON, professeur certifié de Technologie, a manifesté l'intention de faire don à notre ville d'une photocopie de l'ouvrage *Une page d'histoire de l'évangélisation dans la vallée de l'Oise : L'église Baptiste de Saint-Sauveur (1847-1947)*.

Cette étude a été rédigée par le pasteur, G. ROUSSEAU d'après l'allocution prononcée le dimanche 28 septembre 1947 dans le temple de Saint-Sauveur. Ce document sera intégré au fond patrimonial des Archives municipales dans la série J sous la cote 24J.

Par lettre du 26 juin 2012, M. Jean SARRAMEA, professeur d'histoire, a manifesté l'intention de faire don d'un article, provenant de la Revue *L'Illustration* de 1926, intitulé « *L'ancien Hôtel des Relations extérieures à Compiègne* ».

Ferdinand Bac, auteur dudit document et des gravures l'illustrant, y reconstitue l'histoire de cet hôtel dit des Relations extérieures. Deux photographies Hutin illustrent aussi ce texte. Ce document sera intégré au fond patrimonial des Archives municipales dans la série J sous la cote 23J.



... / ...

... / ...

Ces documents seront communicables selon les lois, décrets et règlements en vigueur pour les archives publiques et la reproduction et le prêt desdits documents pour exposition seront soumis à l'autorisation écrite de la Ville de Compiègne.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

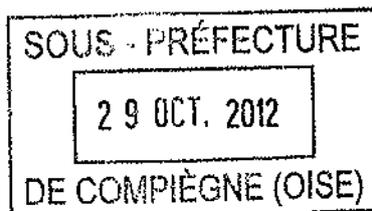
Décide d'accepter ces dons qui ne sont grevés d'aucune charge et qui viendront enrichir les fonds patrimoniaux des archives.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

ACQUISITION
POUR LES FONDS
PATRIMONIAUX DES
ARCHIVES
MUNICIPALES

Date de
convocation :
18 septembre 2012

Date
d'affichage :
20 septembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
30 OCT. 2012

Date de
transmission :
30 OCT. 2012

Rendue
exécutoire le :
30 OCT. 2012

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le mercredi 24 octobre à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

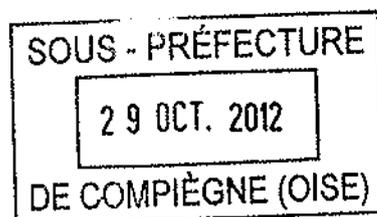
M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel Le CARRERES,
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjointes,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Christian TELLIER, M. Jean-François CAUX,
Mme Dominique RENARD, M. Richard VELEX, M. Oumar BA,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Eric WINNEBROOT,
Mme Geneviève POUYET-TRUCHOT, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
Mme Solange DUMAY, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT, Mme Claire AOUN,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Frédéric PYSSON, Mme Anne SERRET.

Etaient absents :

M. Philippe TRINCHEZ, Mme Odile TAGUCHI
Melle Doumiya BELABED, M. Romain DONNEUX,
Mme Théodora GOMA-BALLOU, M. Jean-Marc ISKIN



16 - ACQUISITION POUR LES FONDS PATRIMONIAUX des ARCHIVES MUNICIPALES

*Au nom de la 7^{ème} commission, Mme Marie-Claire GARREAU,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Le 23 novembre 2011, un film intitulé « *Le Cloître Saint-Corneille, 1972* » a été acheté à M. MALSY pour un montant de 1 500 € TTC (tous droits d'exploitation et de diffusion inclus). Ledit document est conservé et classé aux Archives municipales dans la série J.

Ce document d'archives est assorti des conditions suivantes :

- le document faisant l'objet du présent achat sera communicable selon les lois, décrets et règlements en vigueur pour les archives publiques.
- la reproduction et le prêt des documents pour exposition ou tout autre motif seront soumis à l'autorisation écrite de la Ville de Compiègne.
- Le nom du réalisateur et l'année de réalisation du film devront être inscrits sur le support avant toute diffusion.

Le jeudi 20 septembre 2012, M. Roland SCHMITT est venu proposer aux Archives municipales d'acquérir, pour le prix de 80 € TTC, un lot de **70 cartes postales anciennes**. Les Archives municipales ont décidé d'acheter lesdits documents. Ces derniers seront intégrés au fond patrimonial des Archives municipales dans la série J sous la cote 26J.

Ces documents seront communicables selon les lois, décrets et règlements en vigueur pour les archives publiques. Leur reproduction et leur prêt pour exposition seront soumis à l'autorisation écrite de la ville de Compiègne.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés,
36 voix pour
Une abstention : M. Olivier KOVAL

ARTICLE UN :

Décide d'avaliser l'achat du film intitulé « le Cloître St Corneille », et d'acquérir le lot de cartes postales anciennes de M. Roland SCHMITT.

ARTICLE DEUX :

Ces dépenses seront prises en charge par le budget alloué aux archives municipales.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme



Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

AVENANT A LA
CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE PERSONNEL
AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION FOOTBALL
CLUB COMPIEGNE

Date de
convocation :
18 septembre 2012

Date
d'affichage :
20 septembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
30 OCT. 2012

Date de
transmission :
30 OCT. 2012

Rendue
exécutoire le :
30 oct. 2012

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le mercredi 24 octobre à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

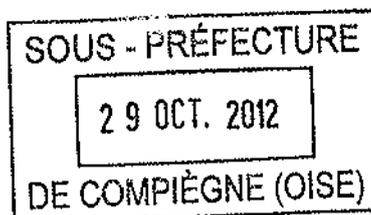
M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel Le CARRERES,
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjointes,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Christian TELLIER, M. Jean-François CAUX,
Mme Dominique RENARD, M. Richard VELEX, M. Oumar BA,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Eric WINNEBROOT,
Mme Geneviève POUYET-TRUCHOT, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
Mme Solange DUMAY, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT, Mme Claire AOUN,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Frédéric PYSSON, Mme Anne SERRET.

Etaient absents :

M. Philippe TRINCHEZ, Mme Odile TAGUCHI
Melle Doumiya BELABED, M. Romain DONNEUX,
Mme Théodora GOMA-BALLOU, M. Jean-Marc ISKIN



17 - AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE L'ASSOCIATION « FOOTBALL CLUB DE COMPIEGNE » DU 18 OCTOBRE 2004

*Au nom de la 8^{ème} commission, M. Jean-François CAUX,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Le Collège Gaétan Denain, en partenariat avec le Football Club de Compiègne, a mis en place une Classe Football à partir du mois de septembre 2012. Une convention entre le collège, le club et la Ville de Compiègne, a été signée le 24 mai 2012.

Il vous est proposé que l'agent d'animation au service des sports, titulaire d'un brevet d'état football et qui assure déjà, sur son temps de travail, une mission d'encadrement des adhérents de l'association football club Compiègne, les mercredis après-midi de 14 à 18 heures et ce depuis le 1^{er} novembre 2004 :

- puisse être aussi mis à disposition de l'association football club Compiègne, les jeudis de 14h à 16h en dehors des vacances scolaires, pour l'encadrement de la classe football,
- soit autorisé à participer aux entraînements de l'équipe à laquelle il appartient, durant son temps de travail, suivant une planification établie par le club de football Compiègne.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention initiale de mise à disposition de personnel, en date du 18 octobre 2004, passée entre la Ville de Compiègne et l'association football club Compiègne.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

ÉTÉ DES JEUNES
VERSEMENT DE LA
SUBVENTION AUX
DIFFÉRENTES
ASSOCIATIONS SPORTIVES

Date de
convocation :
18 septembre 2012

Date
d'affichage :
20 septembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
30 OCT. 2012

Date de
transmission :
30 OCT. 2012

Rendue
exécutoire le :

30 OCT. 2012

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le mercredi 24 octobre à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel Le CARRERES,
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoints,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Christian TELLIER, M. Jean-François CAUX,
Mme Dominique RENARD, M. Richard VELEX, M. Oumar BA,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Eric WINNEBROOT,
Mme Geneviève POUYET-TRUCHOT, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
Mme Solange DUMAY, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT, Mme Claire AOUN,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Frédéric PYSSON, Mme Anne SERRET.

Etaient absents :

M. Philippe TRINCHEZ, Mme Odile TAGUCHI
Melle Doumiya BELABED, M. Romain DONNEUX,
Mme Théodora GOMA-BALLOU, M. Jean-Marc ISKIN



**18 - OPERATION ÉTÉ des JEUNES : VERSEMENT de la SUBVENTION
aux DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

*Au nom de la 8^{ème} commission, M. Christian TELLIER,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Au titre de l'année 2012, un crédit de 4 500 € a été inscrit au chapitre 65 – article 6574, dans le cadre de l'opération « Été des jeunes ».

Cette somme doit être maintenant répartie sous forme de subventions aux divers clubs sportifs ayant participé à cette opération. Les attributions de concours financiers au bénéfice des différents clubs sportifs et associations, seront effectuées par la Ville.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

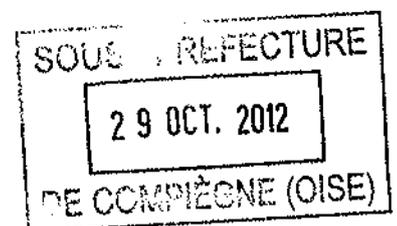
Adopte la répartition de cette subvention au prorata du nombre de participants pris en charge par chaque club sportif, suivant le tableau annexé ci-après.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



			Nbre initiations	Heure de présence	Initiations/Heure	Initiations/heure x coeff présence	Proposition subvention
Aïkido	samedis en juillet	14 à 16 h	36	6	6	6	200
Sport Nautique aviron	vendredi 31 août	9 h à 12 h	8	3	2,6	2,6	200
Baseball	Lun, Mer et vendredi du 16 juillet au 11 août	10 h à 12 h	113	24	4,7	9,4	300
Bicross Compiègne Clairoux	lundi 27 au vendredi 31/08	14h à 16h	105	10	10,5	15,75	300
Boules Lyonnaises	les jeudis du 5 juillet au 9 août	14h à 16h	53	12	4,4	5,5	200
Boxe Ring Olympique	lundis, mardis, jeudis du 4 juillet au 31 août	17 à 19 h	239	50	4,8	14,4	300
As en danse	Du mar 26/06, mer 27, vend 29, sam 30	18h à 20h et 17h30 à 20h30 et 17h30 à 21h00 et 15h à 18h	233	11,5	20,26		300
EFOR Gym	Tous les jours du 9 au 20 juillet	10 à 12 h	84	18	4,66		200
Golf	10,11 et 12 juil et les lundis, mercredis et vendredis en août	14h à 16h	37	6	0,16	0,16	200
Compiègne Handball	les lundis, mercredis et vendredis du 30 juil au 31 août	14 à 16 h	294	28	10,5	21	300
Cercle d'escrime	du lundi 9 au vendredi 13 juillet	14h à 16h	99	10	9,9	15	300
Club de Plongée compiégnois	Tous les samedis du 7 juillet au 1er sept	9h30 à 12h30	210	24	8,75	17,5	300
Tennis de table	Du lundi au vendredi entre le 4 au 27 juillet et du 28 au 31 août à 18h30	14h à 16h	504	44	11,5		300
Tir le Ralliement	Tous les mercredis en juillet et août	14 à 16 h	140	18	7,77	11,65	300
Tir les Arquebusiers picards	Sur rendez vous		775	86	13,8		300
USCCO (foot féminin)	Mer et sam en juillet	15h à 17h mer et 10h à 12h sam	Annulé	Annulé		0	0
YOGA	mar, merc, jeu en août	11h à 12h	97	26	3,7	7,4	200
TOTAL			3027	376,5			4500

Coefficient
présence :

Moins de 10 h = 1

De 10 à 18 h = 1,5

de 24 à 44 h = 2

Puis de 50 h = 3

MONTANT SUBVENTION 4500

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

DÉCISION DU MAIRE

Date de
convocation :
18 septembre 2012

Date
d'affichage :
20 septembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :

Date de
transmission :
30 OCT. 2012

30 OCT. 2012

Rendue
exécutoire le :

30 OCT. 2012

L'an Deux Mille douze, le **mercredi 24 octobre à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

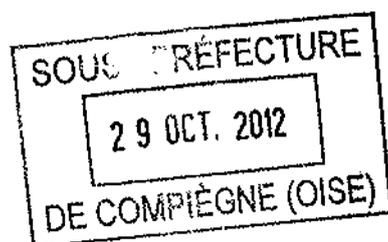
M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel Le CARRERES,
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjointes,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Christian TELLIER, M. Jean-François CAUX,
Mme Dominique RENARD, M. Richard VELEX, M. Oumar BA,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Eric WINNEBROOT,
Mme Geneviève POUYET-TRUCHOT, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
Mme Solange DUMAY, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT, Mme Claire AOUN,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Frédéric PYSSON, Mme Anne SERRET.

Etaient absents :

M. Philippe TRINCHEZ, Mme Odile TAGUCHI
Melle Doumiya BELABED, M. Romain DONNEUX,
Mme Théodora GOMA-BALLOU, M. Jean-Marc ISKIN



19 - DECISIONS du MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au CONSEIL MUNICIPAL des décisions qu'il a prises depuis la séance du 24 septembre 2012, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu les articles L.2122 et 23 résultant du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARTICLE UNIQUE :

Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les DECISIONS MUNICIPALES suivantes :

28/2012

Compte tenu de la nécessité de pourvoir à de menues dépenses de nature à faciliter l'organisation des services de la culture de la commune lors de la venue d'artistes, de peintres, de plasticiens, de sculpteurs, de musiciens, d'écrivains, d'universitaires, de conférenciers et de journalistes,

Décide d'instituer une régie d'avances à compter du 1^{er} octobre 2012 pour le règlement de ces dépenses. Les dépenses autorisées à ce titre concernent des achats alimentaires, des fournitures diverses, des frais de restauration et d'hébergement, des frais de transports (billets de train et d'avions, frais d'essence et de péage).

29/2012

Décide de réaliser un emprunt auprès du crédit agricole Brie Picardie, dans le cadre du financement du programme d'aménagement 2012 de la ZAC du Camp de Royallieu aux conditions suivantes :

- Montant 350 000,00 Euros
- Durée de la phase d'amortissement. 8 ans
- Frais de dossier 700 €
- Taux variable préfixé Sur index Euribor 3 mois + marge de 2%
- Périodicité des échéances..... Trimestrielle (amortissement et intérêts)
- Options..... Possibilité à chaque échéance de changer les conditions financières par choix d'un autre index proposé par le crédit agricole ou par passage à taux fixe aux conditions du moment.
- Remboursement anticipé Possible sans indemnité financières, à chaque variation de taux, sous réserve d'un préavis de 15 jours

30/2012

De contracter auprès de la Société Générale, un emprunt d'un montant de 1 130 000 Euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 1 130 000 Euros

Durée : Le prêt est consenti jusqu'au 21/12/2027 et s'amortira sur 15 ans à compter de la date de consolidation fixée au 21/12/2012.

Phase de consolidation : D'un commun accord entre la Société Générale et la Ville de COMPIEGNE, il est décidé de procéder à la mise en place d'un tirage de consolidation à « Taux Fixe de Marché » selon les conditions présentées ci-dessous :

Tirage n°1 :

- . Montant..... 1 130 000 €
- . Date de départ 21/12/2012
- . Maturité 21/12/2027 (durée 15 ans)
- . Amortissement..... Trimestriel – Linéaire (capital constant)
- . Date de 1^{ère} échéance 21/03/2013
- . Base de calcul exact / 360
- . Taux d'intérêts..... Du 21/12/2012 au 21/12/2027 : 4.60 %
- . Remboursement anticipé..... Le tirage est remboursable par anticipation, partiellement ou totalement avec paiement ou réception par l'emprunteur d'une soulte actuarielle fonction des instruments de marché mis en place par la Banque pour la réalisation de ce tirage « Taux fixe de marché ».

31/2012

Suite à la requête enregistrée sous le n° 10003152, de M. Marc LEMOINE, régisseur-chef de théâtre, qui a saisi, le 16 novembre 2010, le Tribunal Administratif d'AMIENS afin d'obtenir l'annulation de l'Arrêté du 16 septembre 2010 le réintégrant au sein de l'Espace Jean Legendre,

Décide de recourir à l'assistance de Maître Marc BELLANGER, avocat spécialisé du droit de la fonction publique, exerçant à la SCP d'avocats GRANRUT sise 91, rue du Faubourg Saint Honoré à PARIS (75008)

De procéder au règlement de la note d'honoraires n° F10001830 du 24 août 2012, dont la dépense sera imputée au chapitre 011 – enveloppe 110 – article 62227 du budget principal.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme



Le Maire de Compiègne,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

RENOUVELLEMENT DE LA
CONVENTION TRIENNALE
ENTRE L'ETAT, LA REGION,
LE DEPARTEMENT, LA
VILLE DE COMPIEGNE ET
L'ASSOCIATION « CENTRE
D'ANIMATION CULTURELLE
DE COMPIEGNE ET DU
VALOIS » (CACCV)

Date de
convocation :
18 septembre 2012

Date
d'affichage :
20 septembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
30 OCT. 2012

Date de
transmission :
30 OCT. 2012

Rendue
exécutoire le :
30 OCT. 2012

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le **mercredi 24 octobre à 20 heures 45**,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de
Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

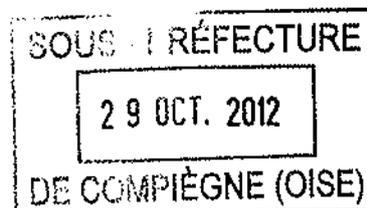
M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel Le CARRERES,
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjointes,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Christian TELLIER, M. Jean-François CAUX,
Mme Dominique RENARD, M. Richard VELEX, M. Oumar BA,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Eric WINNEBROOT,
Mme Geneviève POUYET-TRUCHOT, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
Mme Solange DUMAY, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT, Mme Claire AOUN,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Frédéric PYSSON, Mme Anne SERRET.

Etaient absents :

M. Philippe TRINCHEZ, Mme Odile TAGUCHI
Melle Doumiya BELABED, M. Romain DONNEUX,
Mme Théodora GOMA-BALLOU, M. Jean-Marc ISKIN



**20 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE ENTRE L'ETAT, LA REGION,
LE DEPARTEMENT, LA VILLE DE COMPIEGNE ET L'ASSOCIATION « CENTRE D'ANIMATION
CULTURELLE DE COMPIEGNE ET DU VALOIS (CACCV) »**

*Au nom de la 7^{me} commission, Mme Marie-Claire GARREAU,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Il vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer, au nom de la Ville de Compiègne, le renouvellement de la convention triennale entre l'Etat, la Région, le Département, la Ville de Compiègne et l'association « centre d'animation culturelle de Compiègne et du Valois » CACCV – Espace Jean Legendre au titre du programme « *scène conventionnée pour le dialogue des Arts* », dans le cadre de la préfiguration de la Scène Nationale de l'Oise. Cette convention porte sur les années 2012/2013 et 2014.

Le projet artistique et culturel du CACCV pour les années 2012, 2013 et 2014 continuera de s'inscrire dans la dynamique des actions déjà développées et notamment à travers un soutien à la diffusion et à la création artistique – privilégiant d'une part, à l'Espace Jean Legendre, l'interdisciplinarité, la confrontation et le mélange de différentes formes d'expressions artistiques, principalement dans le domaine du spectacle vivant, mais aussi des arts plastiques et de l'image (arts numériques, vidéo) et d'autre part, la musique et l'art lyrique au Théâtre Impérial – et de participer au développement culturel de son aire d'implantation en rassemblant un large public.

Cette situation fait du CACCV, associant dans une même cohérence d'action, l'Espace Jean Legendre et le Théâtre Impérial, un lieu de découverte, de rencontre avec de nouveaux publics, d'invention, de réflexion et de création de renommée nationale avec la reconnaissance de l'Etat – Ministère de la culture et de la communication – DRAC de Picardie.

Par la présente convention, l'association CACCV s'engage à mettre en œuvre, conformément à la politique culturelle de la Ville et dans le cadre de son projet global, son programme d'actions participant à la réalisation de missions culturelles d'intérêt général.

... / ...

... / ...

La présente convention prévoit le maintien, au minimum, des moyens alloués par les différents partenaires.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

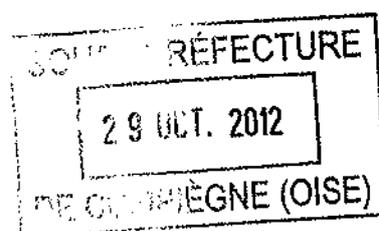
Autorise Monsieur le Maire à signer renouvellement de la convention triennale entre l'Etat, la Région, le Département, la Ville de Compiègne et l'association « centre d'animation culturelle de Compiègne et du Valois » CACCV – Espace Jean Legendre au titre du programme « *scène conventionnée pour le dialogue des Arts* », dans le cadre de la préfiguration de la Scène Nationale de l'Oise. Cette convention porte sur les années 2012/2013 et 2014.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



[Signature]
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU CENTRE
NATIONAL POUR LE
DEVELOPPEMENT DU SPORT
(CNDS)

Date de
convocation :
18 septembre 2012

Date
d'affichage :
20 septembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :

Date de **30 OCT. 2012**
transmission :

30 OCT. 2012
Rendue
exécutoire le :

30 OCT. 2012

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le **mercredi 24 octobre à 20 heures 45**,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de
Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel Le CARRERES,
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoints,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Christian TELLIER, M. Jean-François CAUX,
Mme Dominique RENARD, M. Richard VELEX, M. Oumar BA,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Eric WINNEBROOT,
Mme Geneviève POUYET-TRUCHOT, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
Mme Solange DUMAY, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT, Mme Claire AOUN,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Frédéric PYSSON, Mme Anne SERRET.

Etaient absents :

M. Philippe TRINCHEZ, Mme Odile TAGUCHI
Melle Doumiya BELABED, M. Romain DONNEUX,
Mme Théodora GOMA-BALLOU, M. Jean-Marc ISKIN



21 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS)

*Au nom de la 3ème commission, M. Eric HANEN,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Dans le cadre des projets d'investissement pour 2013, le dossier d'aménagement des boxes au Stade Equestre du Grand Parc est éligible à une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Le CNDS est un Etablissement Public National placé sous la tutelle du Ministère des Sports. Il a pour mission le soutien au développement de la pratique sportive et contribue à l'aménagement du territoire dans le domaine sportif.

Le montant de cette opération s'élève à 800 000 €/HT, dont 300 000 € déjà financés par le « Fonds Eperon ».

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour ce projet auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)

**Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme**



Le Maire de Compiègne,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

